



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

LUXEMBOURG
2019 UIA CONGRESS



PROGRAMME FINAL

6-10 NOVEMBRE 2019

#UIALuxembourg

luxembourg.uianet.org

LUXEMBOURG



Barreau
de Luxembourg



Linklaters

Naturally different.

Are you ideally placed to respond to new regulatory opportunities and challenges around the world?
We are.

PHOTO / CHÂTEAU D'EAU DE LA CLOGHE D'OR / BUREAU D'ARCHITECTURE JIM CLEMES ASSOCIATES

PRINNA ET PETITS POISSONS ROUGES



30
Offices

2792
Lawyers



**INNOVATIVE
LAWYERS2018**
AWARD WINNER

**Union Internationale
des Avocats**

20 rue Drouot
75009 Paris - France
Tel. : +33 1 44 88 55 66
Email : uiacentre@uianet.org
www.uianet.org

**European Convention
Center Luxembourg - ECCL**

4 place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

**Sous le Haut Patronage
de Son Altesse Royale le Grand-Duc**



©Cour grand-ducale / Lola Velasco

1 / INFORMATIONS GÉNÉRALES

Qu'est-ce que l'UIA ? / 6

Calendrier du congrès / 8 / 9 / 10

Partenaires du congrès / 12 / 13 / 14 / 16 / 18 / 20

Événements à ne pas manquer / 21

Informations congrès / 54

Interprétation simultanée / 56

Conditions générales / 58

2 / PROGRAMME SCIENTIFIQUE

Les sessions scientifiques des commissions et les thèmes principaux se dérouleront à l'European Convention Center Luxembourg – ECCL.

2.1 / Thèmes principaux

L'innovation et le droit : entre passion et raison / 25

Entreprises et droits de l'homme / 35

2.2 / Séances de travail des commissions

Droit Administratif et Réglementaire / 42

Droit Alimentaire / 42

Arbitrage International / 30

Droit de l'Art / 38

Droit des Assurances / 36

Avenir de l'Avocat / 42

Droit Bancaire et Financier / 40

Droit des Biotechnologies / 36

Droit de la Concurrence / 48

Droit et Pratique du Contentieux / 48

2.3 / Séances de travail conjointes des commissions

Droit des Assurances / Droit des Biotechnologies / Droit Médical / 36

Droit Bancaire et Financier / Start-ups et Capital Risque / 40

Droit de la Concurrence / Droit et Pratique du Contentieux /

Propriété Intellectuelle / 48

Droit des Contrats / Droit International Privé / Droit des Transports /

Vente Internationale de Marchandises / 36 / 40

Entreprises et Droits de l'Homme / Droit de l'Environnement

et du Développement Durable / 48

2.4 / Autres réunions

Forum des Avocats Africains / 23

Forum des Avocats Arabophones / 23

Forum des Avocats Francophones / 22

Forum des Avocats Hispanophones / 22

Forum des Avocats Latino-Américains / 23

Forum des Avocats Lusophones / 22

Forum des Avocats des Pays d'Europe Centrale et Orientale / 22

Sénat International des Barreaux / 29

Session spéciale sur les institutions et le droit européen / 27

Session spéciale : la violence à l'encontre des femmes / 45

Session spéciale jeunes avocats / 38

Speed dating des cabinets d'avocats / 36

Atelier interactif / 47

UIA - ABA / 50

UIA - AIJA / 50

Session organisée par la Law Society of Hong Kong / 38

Session spéciale Chine / 42

Droit des Contrats / 36 / 40

Défense de la Défense / 40

Défense Pénale Internationale / 30

Entreprises et Droits de l'Homme / 48

Droit de l'Environnement et Développement Durable / 48

Droit de la Faillite / 38

Droit de la Famille / 50

Droit Fiscal / 48

Droits de l'Homme / 30

Droit de l'Immigration et Nationalité / 40

Droit Immobilier / 32

Droit International Privé / 36 / 40

Investissements Étrangers / 36

Médiation et prévention des conflits / 32

Droit Médical / 36

Droit de la Mode / 30

Organisation des Cabinets d'Avocats / 32

Organisation Internationale du Patrimoine / 32

Droit Pénal / 32

Droit de la Presse et des Médias / 50

Propriété Intellectuelle / 48

Retraite et Prévoyance / 30

Droit de la Robotique / 42

Droit des Sociétés et Fusions & Acquisitions / 50

Droit des Sports / 50

Startups & Capital Risque / 40

Droit des Technologies de l'Information / 32

Droit des Transports / 36 / 40

Droit du Travail / 30

Droit de l'Union Européenne / 36

Vente Internationale de Marchandises / 36 / 40

Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique / 48

3 / PROGRAMME SOCIAL ET TOURISTIQUE

Cérémonie et cocktail d'ouverture / 6 novembre 2019 - Philharmonie / 52

Soirée informelle / 7 novembre 2019 - Rockhal / 52

Soirée de gala / 8 novembre 2019 - Mudam / 52

Cérémonie et cocktail de clôture / 9 novembre 2019 - ECCL / 52

Excursion générale / 10 novembre 2019 - Schengen / 53



Chers collègues et chers ami(e)s,

Après Porto, nous voici à Luxembourg pour le congrès annuel de l'UIA.

Cette belle ville, qui offre des particularités attrayantes pour tous, est idéalement située au cœur des institutions européennes. Les thèmes principaux de notre congrès, résolument tournés vers l'avenir des avocats et de la profession reflètent notre passion et notre détermination pour le métier que nous exerçons.

« L'innovation et le droit : entre passion et raison », « Le respect des droits de l'homme dans le monde des affaires » sont des thèmes fédérateurs. Nous souhaitons par ces thématiques projeter notre vision sur le devenir de notre pratique professionnelle.

Ce congrès 2019 est organisé grâce au concours bienveillant et à l'implication constante des avocats du Luxembourg. Le comité luxembourgeois est heureux de vous faire découvrir une ville attachante.

La cérémonie d'ouverture aura lieu à la Philharmonie et le dîner de gala au Mudam, lieux emblématiques de la richesse culturelle de la ville.

Les travaux scientifiques riches en perspectives de notre congrès seront parfaitement compatibles avec les activités sociales pour tous les participant(e)s et accompagnant(e)s et ce dans la pure tradition de l'accueil UIA : empreint de convivialité participative, de partage, de mixité, de diversité culturelle et professionnelle, notre ADN.

Je vous attends nombreux à Luxembourg afin que ce congrès soit réussi grâce à votre participation et par tout ce que nous y réaliserons ensemble.

M. le Bâtonnier Issouf BAADHIO
Président de l'UIA
Ordre des avocats du Burkina Faso



C'est pour moi un grand honneur d'avoir été nommé Président du 63^e congrès annuel de l'UIA. Le Grand-Duché de Luxembourg est un endroit unique pour organiser un tel événement et nous allons mettre tout en œuvre pour accueillir au mieux les congressistes provenant du monde entier.

La beauté et les particularités du Luxembourg sont largement connues et reconnues au-delà de ses frontières. La forteresse et la vieille ville de Luxembourg figurent depuis 1994 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous serons heureux de vous faire découvrir un Luxembourg en pleine mutation, moderne, multiculturel, cosmopolite et accueillant, tout en préservant ses valeurs et ses racines.

Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg nous fait le grand honneur de nous accorder son Haut Patronage pour ce 63^e congrès. La cérémonie d'ouverture aura lieu dans l'un des plus hauts lieux de la musique européenne, la très prestigieuse Philharmonie. Le dîner de gala se déroulera au Mudam, magnifique musée d'art moderne, œuvre de l'architecte mondialement connu, Pei. La salle de concert Rockhal, située sur l'ancien site sidérurgique de Esch-Belval totalement réhabilité pour laisser place à une ville nouvelle et innovante, vous accueillera pour une soirée excitante qui vous réserve bien des surprises.

Les thèmes principaux sont résolument tournés vers l'avenir avec un premier thème relatif à « L'innovation et le droit : entre passion et raison ». A travers différents secteurs de pointe, ce premier thème s'interrogera à la fois sur l'influence de l'innovation sur le droit et réciproquement sur la nécessité dans certains cas d'encadrer l'innovation par le droit.

Le deuxième thème aura trait aux droits fondamentaux et aux entreprises. Le 16 juin 2011, le Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations Unies a approuvé les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Il s'agit d'orientations faites aux États membres de l'ONU et aux entreprises privées pour la mise en œuvre de leurs obligations légales, dans le cadre de référence « protéger, respecter et réparer ». Deux sessions spéciales sur « les institutions et le droit européen » et « la violence à l'encontre des femmes » sont également prévues.

Nous souhaitons que les travaux scientifiques soient largement ouverts aux avocats mais également aux autres professionnels du droit, aux étudiants, aux institutions européennes et mondiales, tout en associant le monde des entreprises aussi bien nationales qu'internationales.

Rejoignez-nous nombreux pour un congrès que nous souhaitons inoubliable !

François PRUM
Président du Congrès
Bâtonnier sortant de Luxembourg

UIA

Rassembler
les avocats du monde

L'UIA est une organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique. Créée en 1927, elle est aujourd'hui composée de membres présents dans 120 pays. Elle favorise le développement professionnel, l'acquisition de savoirs, la création d'un réseau et promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats dans le monde et renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres.

Aujourd'hui, l'UIA touche près de deux millions d'avocats au travers de ses membres individuels ou collectifs (barreaux, fédérations, associations) répartis dans le monde entier.

Plusieurs formules d'adhésion vous sont proposées selon votre profil et le pays dans lequel vous exercez.

Rejoignez l'UIA
et devenez membre
du plus solide réseau
d'avocats du monde.

Vous pourrez prendre part aux travaux des 43 commissions de l'UIA et partager votre expérience avec celle de professionnels venus de tous horizons, lors des séminaires, des formations et du congrès annuel de l'UIA.

Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'UIA Institute for the Rule of Law (UIA-IROL) qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

L'adhésion à l'UIA
permet également de bénéficier
d'un tarif préférentiel
pour votre inscription au congrès.

Pour en savoir plus,
connectez-vous
au site Web de l'UIA :
www.uanet.org

COMITÉ D'ORGANISATION INTERNATIONAL

Issouf BAADHIO / Président de l'UIA

Silvestre TANDEAU DE MARSAC / Directeur Financier

Michael BRAUCH / Directeur des Congrès

Hervé CHEMOULI / Directeur des Congrès

Stéphane BONIFASSI / Directeur Adjoint Congrès

Randy ALIMENT / Directeur des Revenus

Sebastiaan MOOLENAAR / Directeur des Commissions

COMITÉ D'ORGANISATION LUXEMBOURGEOIS

Président du Congrès :

François PRUM / Turk & Prum

Président du Comité organisateur et Secrétaire Général de l'UIA :

Alain GROSJEAN / Bonn & Schmitt

Présidente du Comité national luxembourgeois :

Clara MARA-MARHUENDA / Arendt & Medernach

Vice-Président du Comité organisateur :

François MOYSE / Étude Moysse Bleser

Guy ARENDT / Bonn & Schmitt

Laura ARPETTI / Elvinger Hoss Prussen

Marie BENA / Brucher Thieltgen & Partners

Gabriel BLESER / Étude Moysse Bleser

Jean BRUCHER / Brucher Thieltgen & Partners

Catherine CATHIARD / Wildgen

Henri DUPONG / Loyens & Loeff

Beatriz GARCIA / GB Avocats

Marie-Paule GILLEN / DSM

Delphine GOMES / AKD

Anne PAUL / Étude Anne Paul

Anne PRUM / Turk & Prum

Laurent SCHUMMER / Arendt & Medernach

Gérald STEVENS / Trialys

Pierre THIELEN / Pierre Thielen Avocats

Donald VENKATAPEN / Wagener & Associés

Claude WASSENICH / Wassenich Law

Lynn WASSENICH

En étroite collaboration avec

François KREMER / Bâtonnier de Luxembourg

et la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg

KLEYR | GRASSO

AVOCATS A LA COUR

25
YEARS

ANNIVERSARY

AMBITION | QUALITY | INDEPENDENCE

7 rue des Primeurs | L-2361 Strassen (Luxembourg) | T (+352) 227 330 -1 | www.kleyrgrasso.com

MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

8h00 - 17h00	Enregistrement des participants
10h30 - 12h30	Assemblée Générale de l'UIA / Salle C
12h30 - 14h00	Cocktail « networking » / Foyer C
14h00 - 15h30	Forum des Avocats Francophones / Briefing FR Forum des Avocats des Pays d'Europe Centrale et Orientale / Briefing DE Forum des Avocats Hispanophones / Briefing UK Forum des Avocats Lusophones / Briefing PT
15h30 - 17h00	Forum des Avocats Africains / Briefing DE Forum des Avocats Arabophones / Briefing FR Forum des Avocats Latino-américains / Briefing UK
18h00 - 20h00	Cérémonie d'ouverture du congrès / Philharmonie
20h00	Cocktail de bienvenue / Philharmonie
ACTIVITÉ TOURISTIQUE	
14h15 - 16h15	Tour d'orientation du centre-ville

JEUDI 7 NOVEMBRE 2019

8h00 - 9h00	Petit-déjeuner des First Timers / Bar D
8h00 - 17h30	Enregistrement des participants
9h00 - 12h30 ■ 10h30 Pause-café	Thème principal 1 : L'innovation et le droit : entre passion et raison / Salle C Séances de travail des commissions Droits de l'Homme / Salle D Arbitrage International / Salle E Droit de la Mode / Briefing FR Défense Pénale Internationale / Briefing DE Droit du Travail / Briefing UK Retraite et Prévoyance (11h00 - 12h30) / Briefing PT
12h30 - 14h00	Pause déjeuner / Foyer 1
14h00 - 17h30 ■ 15h30 Pause-café	Sénat International des Barreaux / Salle D Session spéciale sur les institutions et le droit européen / Salle C Séances de travail des commissions Organisation Internationale du Patrimoine / Briefing UK Droit Immobilier / Briefing DE Organisation des Cabinets d'Avocats / Briefing FR Droit Pénal / Salle E Droit des Technologies de l'Information / Briefing PT Lancement des dernières publications de la collection UIA-LexisNexis (14h00 - 15h00) / Briefing IT Médiation et Prévention des Conflits (16h00 - 17h30) / Briefing BE
17h30 - 19h30	Projection du film « Enfants reporters de guerre » / Salle C
20h00	Soirée informelle / Rockhal
ACTIVITÉ TOURISTIQUE	
9h30 - 12h30	Tour d'orientation de la Ville Basse et des Casemates

VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019

8h00 - 9h00	Réunion des Présidents de Commissions / Briefing IT
8h00 - 17h30	Enregistrement des participants
9h00 - 12h30 ■ 10h30 Pause-café	Thème principal 2 : Entreprises et droits de l'homme / Salle C Séances de travail des commissions Droit des Assurances / Droit des Biotechnologies / Droit Médical / Salle D Droit des Contrats / Droit International Privé / Droit des Transports / Vente Internationale de Marchandises / Salle E Investissements Étrangers / Briefing FR Speed dating des cabinets d'avocats / Workshop +1 Droit de l'Union Européenne / Briefing UK Droit de l'Art (9h00 - 10h30) / Briefing PT Droit de la Faillite (11h00 - 12h30) / Briefing PT Session organisée par la <i>Law Society of Hong Kong</i> / Briefing IT Session Jeunes Avocats / Briefing BE

12h30 - 14h00	Pause déjeuner / Foyer 1
14h00 - 17h30 ■ 15h30 Pause-café	Séances de travail des commissions Défense de la Défense (14h00 - 16h30) / Salle D Droit Bancaire et Financier / Start-ups & Capital Risque / Salle C Droit des Contrats / Droit International Privé / Droit des Transports / Vente Internationale de Marchandises / Salle E Avenir de l'Avocat (14h00 - 15h30) / Briefing FR Droit Alimentaire (16h00 - 17h30) / Briefing FR Droit de l'Immigration et Nationalité / Briefing DE Droit de la Robotique / Briefing PT Droit Administratif et Réglementaire (14h00 - 15h30) / Briefing UK Session spéciale Chine / Briefing IT
17h00 - 18h30	Cérémonie de remise du Prix Ludovic Trarieux / Salle D
20h30	Soirée de gala / Mudam
ACTIVITÉ TOURISTIQUE	
9h30 - 16h30	Excursion au Centre Pompidou-Metz (France)

SAMEDI 9 NOVEMBRE 2019

8h00 - 9h30	Réunion des Présidents de Comités nationaux / Briefing IT
8h00 - 16h00	Enregistrement des participants
9h00 - 12h30 ■ 10h30 Pause-café	Session spéciale : La violence à l'encontre des femmes / Hémicycle Séances de travail des commissions Entreprises et Droits de l'Homme / Droit de l'Environnement et du Développement Durable (9h00 - 10h30) / Salle D Droit de la Concurrence / Droit et Pratique du Contentieux / Propriété Intellectuelle / Salle E Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique / Briefing FR Droit Fiscal / Briefing DE UIA / ABA / Briefing UK UIA / AIJA (11h00 - 12h30) / Salle D
12h30 - 14h00	Pause déjeuner / Foyer 1
14h00 - 17h30 ■ 15h30 Pause-café	Séances de travail des commissions Droit des Sociétés et Fusions & Acquisitions / Salle D Droit de la Famille / Salle E Atelier interactif sur les défis de l'intelligence artificielle / Briefing FR Droit des Sports / Briefing DE Droit de la Presse et des Médias / Briefing UK
18h00 - 19h30	Cérémonie de clôture / Hémicycle
19h30 - 20h30	Cocktail de clôture / Bar de l'Hémicycle
ACTIVITÉS TOURISTIQUES	
9h45 - 12h15	Visite des Caves Bernard Massard et dégustation de vin
14h15 - 15h45	Visite de la Cour de justice de l'UE
20h30	Soirée « Brasserie »

DIMANCHE 10 NOVEMBRE 2019

9h30 - 16h30	Excursion générale / Au Pays des Trois Frontières : Schengen, Château de Malbrouck & gastronomie locale
--------------	--

Réunions annexes : La plupart des commissions et comités nationaux réuniront leurs membres lors du congrès (les dates et horaires sont indiqués page 10).

Les sessions scientifiques (thèmes principaux, sessions de travail des commissions et autres réunions), les déjeuners, l'enregistrement des participants, l'Assemblée Générale de l'UIA et la cérémonie de clôture auront lieu à l'European Convention Center Luxembourg – ECCL.

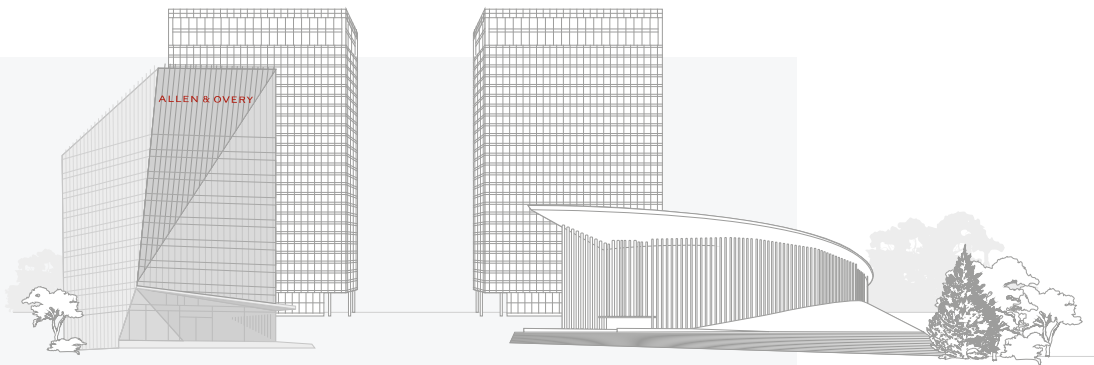
Réunions internes des **commissions**

	DATE	HORAIRE	SALLE
Droit Alimentaire	Vendredi 8 novembre	17h30 - 18h30	Briefing FR
Arbitrage International	Jeudi 7 novembre	8h00 - 9h00	Salle E
Droit et Pratique du Contentieux	Samedi 9 novembre	8h00 - 9h00	Salle E
Droit de la Faillite	Vendredi 8 novembre	12h30 - 13h30	Briefing PT
Droit Fiscal	Samedi 9 novembre	12h30 - 13h30	Briefing DE
Droits de l'Homme	Jeudi 7 novembre	8h30 - 9h00	Salle D
Droit International Privé	Vendredi 8 novembre	17h30 - 18h30	Salle E
Investissements Étrangers	Vendredi 8 novembre	12h30 - 13h30	Briefing FR
Médiation et Prévention des Conflits	Jeudi 7 novembre	17h30 - 18h30	Briefing BE
Droit Médical	Vendredi 8 novembre	12h30 - 13h30	Salle D
Organisation des Cabinets d'Avocats	Jeudi 7 novembre	17h30 - 18h30	Briefing FR
Droit des Transports	Vendredi 8 novembre	17h30 - 18h30	Salle E

Réunions des comités nationaux

	DATE	HORAIRE	SALLE
Comité national Allemagne	Vendredi 8 novembre	8h00 - 9h00	Briefing DE
Comité national Belgique	Vendredi 8 novembre	8h00 - 9h00	Briefing BE
Comité national Cameroun	Vendredi 8 novembre	17h30 - 18h30	Briefing UK
Comité national Espagne	Jeudi 7 novembre	17h30 - 18h30	Briefing PT
Comité national États-Unis	Vendredi 8 novembre	8h00 - 9h00	Salle D
Comité national France	Vendredi 8 novembre	8h00 - 9h00	Briefing FR
Comité national Inde	Jeudi 7 novembre	17h30 - 18h30	Briefing SE
Comité national Italie	Jeudi 7 novembre	18h00 - 19h00	Briefing IT
Comité national Japon	Vendredi 8 novembre	8h00 - 9h00	Briefing PT
Comité national Maroc	Vendredi 8 novembre	17h30 - 18h30	Briefing IT
Comité national Mexique	Jeudi 7 novembre	17h30 - 18h30	Salle D
Comité national Royaume-Uni	Vendredi 8 novembre	8h00 - 9h00	Briefing UK
Comité national Suisse	Jeudi 7 novembre	17h30 - 18h30	Briefing DE

ALLEN & OVERY



Moving forward, *towards new horizons*

Allen & Overy is a truly international Tier 1 business law firm, with over 40 offices in 30 countries.

In Luxembourg, the unique combination of our international network and local expertise enable us to help your firm move ahead and expand its horizons.

We offer intelligence-led and expert legal advice across all financial services. Our practice and sector groups create advanced solutions to anticipate your evolving and challenging needs.

The law firm with global reach and local depth

Allen & Overy means Allen & Overy LLP and/or its affiliated undertakings.
© Allen & Overy 2019

allenoverly.com

akd benelux
lawyers

Your gateway from, to and in the Benelux



akd.eu

Partenaires et **exposants**

GLOBAL LEGAL SOLUTIONS PREMIER SPONSOR



LexisNexis
Nigel Roberts
VP, Global Associations
125 Park Avenue
New York, NY 10007 - États-Unis
E. nigel.roberts@lexisnexis.com
W. www.lexisnexis.com

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



Ministère de la Justice
13, rue Erasme
L-2934 Luxembourg
W. mj.public.lu

Ministère des Finances
3, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
W. mfin.gouvernement.lu

SPONSOR DIAMOND



Arendt & Medernach SA
41A, Avenue JF Kennedy
L-2082 Luxembourg
T. +352 40 78 78 1
E. info@arendt.com
W. www.arendt.com

SPONSOR PLATINUM



Legitech
10A rue des Mérovingiens
8070 Bertrange - Luxembourg
T. +352 26 31 64 1
E. contact@legitech.lu
W. www.legitech.lu

SPONSORS GOLD



Banque de Luxembourg
14, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
T. +352 49 92 41
W. www.banquedeluxembourg.com



Elvinger Hoss Prussen
2, place Winston Churchill
L-1340 Luxembourg
T. +352 44 66 44 0
E. elvingerhoss@elvingerhoss.lu
W. www.elvingerhoss.lu



Cour Civile et Commerciale d'Arbitrage
CIMA
Jorge Juan, 8, 2^e
28001 Madrid - Espagne
T. +34 91 431 76 90
E. cima@cima-arbitraje.com
W. www.arbitrajecima.com



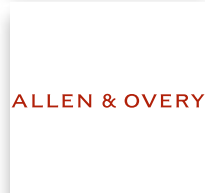
KBL European Private Bankers
43, boulevard Royal
L-2955 Luxembourg
T. +352 47 97 1
E. info@kbl-bank.com
W. www.kbl.lu

Partenaires et exposants

SPONSORS SILVER



AKD Luxembourg
40, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg
T. +352 26 75 82
E. info@akd.eu
W. www.akd.eu



Allen & Overy
33 avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
T. +352 44 44 55 1
E. InfoLuxembourg@allenoverly.com
W. www.allenoverly.com



Allia Insurance Brokers Luxembourg
1 rue de la Poudrerie
L-3364 Leudelange - Luxembourg
T. +352 27 86 23 46
W. www.allia.lu



Banque Internationale à Luxembourg (BIL)
69, Route d'Esch
L-2953 Luxembourg
T. +352 4590 5000
E. contact@bil.com
W. www.bil.com



Bonn & Schmitt
148, avenue de la Faïencerie
L-1511 Luxembourg
T. +352 27 855
E. mail@bonnschmitt.net
W. www.bonnschmitt.net



Brucher, Thieltgen & Partners
2, rue Sainte Zithe
L-2015 Luxembourg
T. +352 26 02 71
E. info@brucherlaw.lu
W. www.brucherlaw.lu



BSP
2, rue Peterelchen, Immeuble C2
L-2370 Howald - Luxembourg
T. + 352 26 025 1
E. mail@bsp.lu
W. www.bsp.lu



Clifford Chance
10 boulevard G.D. Charlotte
L-1011 Luxembourg
T. +352 48 50 50 1
www.cliffordchance.com



Codex Events S.A.
36, rue d'Oetrange
L-5411 Canach - Luxembourg
T. +352 26 48 33 33
W. www.codex.lu



Éditions Lefebvre Sarrut
Nicolas Cassart
Larcier Legal Publishing Manager
T. +32 10 60 83 13
E. n.cassart@larcier.com



Loyens & Loeff
18-20, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
T. +352 46 62 30
W. www.loyensloeff.com



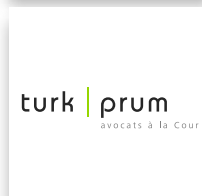
Molitor Avocats à la Cour
8, rue Sainte-Zithe
P.O. Box 690
L-2016 Luxembourg
T. +352 297 298 1
E. contact@molitorlegal.lu
W. www.molitorlegal.lu



Peter & Clark Group
11, rue de l'Industrie
L-8399 Ecoparc Windhof
Luxembourg
T. + 352 30 98 97 11
W. www.peterandclark.com



SES
Château de Betzdorf
L-6815 Betzdorf - Luxembourg
T. +352 710 725 1
W. www.ses.com



Turk & Prum
13 A Avenue Guillaume
L-1651 Luxembourg
T. +352 45 07 32 1
E. turkprum@pt.lu
W. www.turkprum.lu



Voyages Emile Weber
Z.A. Reckschleed
L-5411 Canach - Luxembourg
T. +352 35 65 75 1
E. info@vew.lu
W. www.emile-weber.lu



Wagener & Associés
10A, boulevard de la Foire
L-1528 Luxembourg
T. + 352 45 31 13
E. info@wagenerlegal.lu
W. www.wagenerlegal.lu



Wildgen
69, boulevard de la Pétrusse
L-2320 Luxembourg
T. +352 40 49 60 1
E. info@wildgen.lu
W. www.wildgen.lu

Partenaires et exposants

SPONSORS THÈME PRINCIPAL « L'INNOVATION ET LE DROIT »



Banque centrale du Luxembourg
2, boulevard Royal
L-2983 Luxembourg
T. +352 47 74 1
E. info@bcl.lu
W. www.bcl.lu



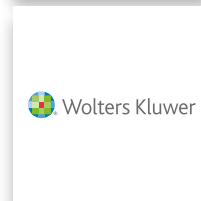
LexisNexis
Nigel Roberts
VP, Global Associations
125 Park Avenue
New York, NY 10007 - États-Unis
E. nigel.roberts@lexisnexis.com
W. www.lexisnexis.com



SES
Château de Betzdorf
L-6815 Betzdorf - Luxembourg
T. +352 710 725 1
W. www.ses.com



Pixelixir SA
27 Rue Henri Koch
L-4354 Esch-sur-Alzette - Luxembourg
Tel. +352 264 821 80
E. info@pixelixir.com
W. www.pixelixir.com



Wolters Kluwer
Motstraat 30
BE-2800 Mechelen - Belgique
W. www.wolterskluwer.be

SPONSOR THÈME PRINCIPAL « ENTREPRISES ET DROITS DE L'HOMME »



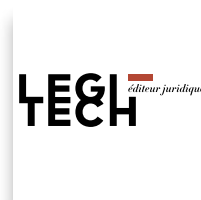
Banque européenne d'investissement (BEI)
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
T. +352 43 79 1
W. www.eib.org

SPONSOR COCKTAIL DE BIENVENUE



Ville de Luxembourg
W. www.vdl.lu

SPONSOR DÉJEUNER - 7 NOVEMBRE



Legitech
10A rue des Mérovingiens
8070 Bertrange - Luxembourg
T. +352 26 31 64 1
E. contact@legitech.lu
W. www.legitech.lu

SPONSORS DÎNER DE GALA



Abreu Advogados
Av. Infante D. Henrique, 26
1149-096 Lisbonne - Portugal
T. +351 21 723 18 00
E. ines.matoso@abreuadvogados.com
W. www.abreuadvogados.com



Conseil National des Barreaux
180 boulevard Haussmann
75008 Paris - France
T. +33 1 53 30 85 41
E. international@cnb.avocat.fr
W. www.cnb.avocat.fr



Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg - Maison de l'Avocat
2A, boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
T. +352 46 72 72 1
E. info@barreau.lu
W. www.barreau.lu



Elvinger Hoss Prussen
2, place Winston Churchill
L-1340 Luxembourg
T. +352 44 66 44 0
E. elvingerhoss@elvingerhoss.lu
W. www.elvingerhoss.lu



Barreau de Paris
11, place Dauphine
75001 Paris - France
T. +33 1 44 32 49 49
E. international@avocatparis.org
W. www.avocatparis.org



UGGC Avocats
47 rue de Monceau
75008 Paris - France
T. + 33 1 56 69 70 00
E. paris@uggc.com
W. www.uggc.com

Engagée, pour vous.

Plus que des experts, une équipe qui innove et donne le meilleur d'elle-même pour vous accompagner durablement dans tous vos projets.

**Avec 40 agences réparties à travers le pays, il y a toujours un Responsable de relation BIL proche de vous.
Trouvez votre agence sur www.bil.com.**



Vous avant tout

Retrouvez-nous sur   

Banque Internationale à Luxembourg SA, 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg, RCS Luxembourg B-6307
(+352) 4590-3000 www.bil.com



Allia Insurance Brokers Luxembourg SA is an independent broker established in Luxembourg since 1996. We focus on the local servicing and respect of banking secrecy.

Our company offers a broad range of customized insurance coverages and provides financial risk insurance and advice to the local financial industry.

Our insurance products are continually improved and up-dated to reflect changes and evolution in the local financial industry and the international insurance market.

As a result, we are able to provide the security of cover against a wide range of financial risks including both corporate and personal liabilities :

Our principal specialist products include :

- Directors and Officers Liability
- Outside Directorship Liability
- Professional Indemnity
- Fund and General Partner Corporate Liability Insurance
- Management Company Crime and Liability Insurance
- Private Equity Liability Insurance
- Domiciliator and Fiduciary Liability insurance
- Law Firm Liability Insurance
- Liquidator Liability Insurance
- Asset Manager Crime and Liability Insurance
- Private Bankers Liability Insurance
- Bankers Blanket Bond Insurance

We have been arranging these types of coverages for many years taking into consideration local regulation and requirements.

Our strong in-house expertise achieves excellent results in scope of coverage and pricing.

You can at any time contact our multi-lingual team (French, Dutch, English, Spanish, Italian, German) in Luxembourg in order to assist you in arranging your insurance programme and providing you with all relevant explanation in respect of your coverage.

CEO Allia Insurance Brokers Luxembourg : Pascal Lohest

pascal.lohest@allia.lu
Tel: 27 86 23 45 / GSM: 32 477 444 030

Account Manager: Pascale Fagny

Pascale.Fagny@allia.lu
Tel: 27 86 23 46 / GSM: 691 946 701

Allia Insurance Brokers Luxembourg SA 1 rue de la Poudrerie L-3364 Leudelange Tel : 27 86 23 46

Partenaires et exposants

EXPOSANTS



Alliott Group Ltd
Lyndum House - 12-14 High St
Petersfield GU32 3JG - Royaume-Uni
T. +44 (0)203 330 0110
W. www.alliottgroup.net



Legitech
10A rue des Mérovingiens
8070 Bertrange - Luxembourg
T. +352 26 31 64 1
E. contact@legitech.lu
W. www.legitech.lu



Arendt & Medernach SA
41A, Avenue JF Kennedy
L-2082 Luxembourg
T. +352 40 78 78 1
E. info@arendt.com
W. www.arendt.com



LexisNexis
Nigel Roberts
VP, Global Associations
125 Park Avenue
New York, NY 10007 - États-Unis
E. nigel.roberts@lexisnexis.com
W. www.lexisnexis.com



Arnold Kontz Group
128, route de Thionville
L-2610 Luxembourg
W. www.arnoldkontz.lu



Luminance
1-3 Strand
Londres WC2N 5EJ - Royaume-Uni
T. +44 20 7389 6350
E. info@luminance.com
W. www.luminance.com



CG Traduction & Interprétation
8 rue Rameau
78000 Versailles - France
T. +33 1 39 24 88 55
E. catherine.granell@cgtraduction.fr
W. www.societetraduction.fr



Oficina de Visitantes
y Convenciones de Guadalajara - OFVC



Cour Civile et Commerciale d'Arbitrage
CIMA
Jorge Juan, 8, 2^e
28001 Madrid - Espagne
T. +34 91 431 76 90
E. cima@cima-arbitraje.com
W. www.arbitrajecima.com



Pythagoria
8C rue Collart
L-8414 Steinfort - Luxembourg
T. +352 26 11 94 90
E. info@pythagoria.com
W. www.pythagoria.com



DLA Piper Luxembourg
37 A avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
T. +352 26 29 04 1
W. www.dlapiper.com



SECIB Belgique
Chaussée de Tongres, 382
4000 Liège - Belgique
T. +32 4 277 70 20
W. www.secib.be



ERA - Académie de Droit Européen
Metzer Allee 4
D-54295 Trier - Allemagne
T. +49 651 93 73 70
E. info@era.int
W. www.era.int



Wolters Kluwer France
Rachid Boutougha
14, rue Fructidor
75814 Paris Cedex 17 - France
T. +33 6 22 65 84 58
E. rachid.boutougha@wolterskluwer.com
W. www.wk-logiciels.fr



Éditions Lefebvre Sarrut
Nicolas Cassart
Larcier Legal Publishing Manager
T. +32 10 60 83 13
E. n.cassart@larcier.com



Right by you in Luxembourg

FINE-TUNED LEGAL ADVICE MADE IN LUXEMBOURG.

Our lawyers are top tier experts in:

- AML Compliance
- Arbitration
- Banking & Financial Services
- Bank Lending, Structured Finance & Securitisation
- Capital Markets
- Corporate and M&A
- Data Protection & Privacy
- Employment, Compensations & Benefits
- Insolvency & Restructuring

We are committed to providing the very best legal services to our domestic and international clients in every aspect of Luxembourg business law.

Talented and multilingual, our teams of lawyers work side by side with you to help you reach your objectives.

Building on the synergy of our professional experiences and diverse backgrounds, we stand ready to meet your legal needs.

- Intellectual Property & General Commercial
- Investment Management
- Litigation
- Private Equity
- Private Wealth & Business Planning
- Real Estate & Construction
- Startup & Fintech
- Tax

bsp.lu

2, rue Peternelchen, Immeuble C2
L-2370 Howald
Luxembourg

**C L I F F O R D
C H A N C E**

**AT THE FOREFRONT OF
LEGAL SERVICES INNOVATION**

www.cliffordchance.com

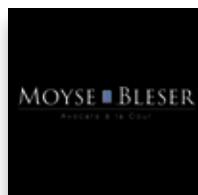
Partenaires et exposants

SPONSOR SESSION DROIT DE LA MODE

SPONSOR SESSION DROIT ADMINISTRATIF



Arendt & Medernach SA
41A, Avenue JF Kennedy
L-2082 Luxembourg
T. +352 40 78 78 1
E. info@arendt.com
W. www.arendt.com



Étude Moyse Bleser
10, rue de Vianden
L-2680 Luxembourg
T. +352 20 600 630
E. contact@moysebleser.lu
W. www.moysebleser.lu

SPONSOR ATELIER INTERACTIF

AUTRE SPONSOR



Legitech
10A rue des Mérovingiens
8070 Bertrange - Luxembourg
T. +352 26 31 64 1
E. contact@legitech.lu
W. www.legitech.lu



BGL BNP Paribas
50, avenue J. F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
W. www.bgl.lu

SPONSORS SESSIONS SPÉCIALES



The Law Society of Hong Kong
3/F, Wing On House, 71 Des Voeux Road
Central
Hong Kong, SAR - Chine
T. +852 2846 0500
E. adceag@hklawsoc.org.hk
W. www.hklawsoc.org.hk



Beijing DeHeng Law Offices
12/F, Tower B, Focus Place, 19 Finance Street
Beijing 100033 - Chine
T. +86 10 5268 2888
E. deheng@dehenglaw.com
W. www.dhl.com.cn

SPONSOR SESSION INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

SPONSOR FORUM DES AVOCATS AFRICAINS



Ibrachina
(Instituto Sociocultural Brasil / China)
Avenida Paulista, 2073, Horsa I, 19º andar,
CJ 1912
01311-940 Sao Paulo - Brésil
T. +55 11 3262 3832
E. contato@ibrachina.com.br
W. www.ibrachina.com.br



Aliantlaw Qais Conrad Laureate
The Concordia 256A Ikorodu
Crescent, Dolphin Estate, Ikoyi
Lagos, 101222 - Nigeria
T. (+234) 1 4615323
E. africa@aliantlaw.com
W. www.aliantlaw.ng

SPONSORS PAUSE CAFÉ



Banque de Luxembourg
14, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
T. +352 49 92 41
W. www.banquedeluxembourg.com



IB-Network.lu
10 avenue Marie-Adelaïde
L-5635 Mondorf-les-Bains - Luxembourg
T. + 352 24 55 96 27
www.ib-network.lu



Cour Civile et Commerciale d'Arbitrage
CIMA
Jorge Juan, 8, 2º
28001 Madrid - Espagne
T. +34 91 431 76 90
E. cima@cima-arbitraje.com
W. www.arbitrajecima.com



KBL European Private Bankers
43, boulevard Royal
L-2955 Luxembourg
T. +352 47 97 1
E. info@kbl-bank.com
W. www.kbl.lu



Elvinger Hoss Prussen
2, place Winston Churchill
L-1340 Luxembourg
T. +352 44 66 44 0
E. elvingerhoss@elvingerhoss.lu
W. www.elvingerhoss.lu

Lefebvre Sarrut, the reference partner of UIA

Augmented knowledge, to act

Lefebvre Sarrut's ambition is to provide high value-added services for legal professions. By combining our expertise as a publisher with our training offer, we support our clients in their long-term development.

Reference partners of lawyers, our experts bring the right knowledge to the right person at the right time and in the right way to make it an asset: we liberate your power to act.

LEFEBVRE
SARRUT

www.lefebvre-sarrut.eu

DAJLOZ

EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

LORCIER

Sdu

LOYENS L LOEFF
AVOCATS À LA COUR

LEGAL & TAX

What can we do **for you?**

We offer cross-border and integrated legal & tax services for a wide range of sectors. Our lawyers are recognized for their practical approach and smart solutions.

> loyensloeff.lu

Partenaires et exposants

SPONSORS INSERTION MALLETTE



IB-Network.lu
10 avenue Marie-Adelaïde
L-5635 Mondorf-les-Bains - Luxembourg
T. + 352 24 55 96 27
www.ib-network.lu



IE Law School
C/ María de Molina 11
28006 Madrid - Espagne
T. +34 915 689 600
E. diego.pena@ie.edu
W. www.ie.edu/law-school/

PARTENAIRES MÉDIAS



El Mundo del Abogado
Luis A. Pelayo - Directeur Éditorial
Santa Catalina, 416 - Col. Insurgentes
San Borja, Del. Benito Juárez
Mexico, DF. 03100 - Mexique
T. +52 5559 2250
E. editor@elmundodelabogado.com
W. www.elmundodelabogado.com



La Semaine Juridique
La Semaine Juridique - Édition Générale
Hélène Béranger - Rédactrice en chef
141 rue de Javel
75747 Paris Cedex 15 - France
T. +33 1 45 58 93 24
E. elise.fils@lexisnexus.fr
W. lexisnexus.fr



Iberian Lawyer
Mari Cruz Taboada - Responsable Éditorial
C/ Lagasca, 138
28006 Madrid - Espagne
T. +34 91 563 3691 (Ext. 10)
E. maricruz.taboada@iberianlegalgroup.com
W. www.iberianlawyer.com



Legal Marketing Daily
W. www.legalmarketingdaily.com



Paperjam - Maison Moderne
Julien Dickeli - Programming Coordinator
PO Box 728, L-2017 Luxembourg
T. (+352) 20 70 70-403
E. julien.dickeli@maisonmoderne.com
W. www.maisonmoderne.com

PARTENAIRE MATCH DE FOOTBALL



Mundiavocat
5/29 rue Guillemint
75014 Paris - France
T. +33 1 77 70 65 15
E. info@mundiavocat.com
W. www.mundiavocat.com

PARTENAIRE CULTUREL



Luxembourg Art Week
Halle Victor Hugo
60, avenue Victor Hugo
L-1750 Luxembourg
T. +352 671 20 17 11
E. contact@luxembourgartweek.lu
W. www.luxembourgartweek.lu

AUTRES PARTENAIRES

CASTEGNARO
Luxembourg

STRELIA
Luxembourg



PRIX « ÉTAT DE DROIT » UIA / LEXISNEXIS Mercredi 6 novembre - 18h00 Philharmonie

L'UIA et LexisNexis ont créé le Prix « État de Droit » pour récompenser les personnes et les organisations contribuant activement au développement de l'État de Droit au sein de la communauté juridique. La quatrième édition de ce prix sera remise lors de la cérémonie d'ouverture du congrès à M. Bertrand Favreau, Président et fondateur de l'IDHAE (Institut des droits de l'homme des avocats européens) et Président du Jury du Prix international des droits de l'homme Ludovic Trarieux.

SPEED DATING DES CABINETS D'AVOCATS Vendredi 8 novembre 9h00 - 12h30 ECCL - Workshop +1

Durant cette session, les représentants de cabinets se présentent en 3 minutes. L'objectif ? Elargir leur réseau au niveau international en vue de futures collaborations, rencontrer des avocats du monde entier et partager leur expérience de gestion de cabinets.

PETIT-DÉJEUNER DES FIRST TIMERS

Jeudi 7 novembre 8h00 - 9h00
ECCL - Bar D

Il permet aux officiels de l'association de réserver un accueil particulièrement attentif à ceux (membres ou non membres de l'UIA) qui participent pour la première fois au congrès de l'UIA. La mention de leur première participation figurera également sur leur badge.

Événement spécial

PRIX LUDOVIC TRARIEUX 2019 Vendredi 8 novembre - 17h00 ECCL - Salle D

Créé en 1984, le « Prix International des droits de l'homme Ludovic Trarieux » est la plus ancienne et prestigieuse récompense décernée à un avocat pas ses pairs. Ce prix est attribué à celui qui aura « illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits de l'homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes ses formes ». Cette année, l'UIA et le Barreau de Luxembourg auront l'honneur d'accueillir la cérémonie solennelle de remise du Prix 2019 à l'avocat colombien Rommel Durán Castellanos, Président de l'Equipo Jurídico Pueblos (EJP). Ne manquez pas ce rendez-vous hautement symbolique pour la défense de la profession.

ACTIVITÉS JEUNES AVOCATS Vendredi 8 novembre 9h00 - 12h30

Samedi 9 novembre
11h00 - 12h30
ECCL

Vous êtes jeune avocat ? Découvrez les deux sessions spéciales « les défis des avocats exerçant seuls et des cabinets d'avocats de taille moyenne » ; « la durabilité des entreprises » et retrouvez d'autres jeunes confrères lors des activités sportives et sociales !



LexisNexis

LANCEMENT DE PUBLICATIONS UIA / LEXISNEXIS Jeudi 7 novembre 14h00 - 15h00 ECCL - Briefing IT

Présentation des derniers ouvrages de la collection UIA-LexisNexis

PROJECTION DU DOCUMENTAIRE « ENFANTS REPORTERS DE GUERRE »

Jeudi 7 novembre
17h30 - 19h30
ECCL - Salle C

En présence de la réalisatrice yéménite Khadija Al Salami - lauréate du prix AMADE (Association Mondiale des Amis de l'Enfance) et du prix CICR (Comité International de la Croix-Rouge) au dernier festival de télévision de Monte-Carlo.

Journée « networking » / Mercredi 6 novembre

La journée d'ouverture du congrès annuel est l'occasion de retrouver vos confrères dans l'atmosphère particulièrement chaleureuse qui caractérise l'UIA !
L'Assemblée Générale, le cocktail « networking » et les forums linguistiques et régionaux auront lieu à l'ECCL.
La journée se poursuivra avec la cérémonie d'ouverture à la Philharmonie.

10H30 - 12H30 / ASSEMBLÉE GÉNÉRALE / SALLE C

Réunion réservée exclusivement aux membres de l'UIA

12H30 - 14H00 / COCKTAIL « NETWORKING » / FOYER C

14H00 - 15H30 / FORUM DES AVOCATS HISPANOPHONES / BRIEFING UK

Les différences entre le système de droit civil et la *common law*

- Le droit de propriété anglo-saxon : antécédents historiques, statuts et intérêts juridiques, rôle de l'Equity, terrains enregistrés et non enregistrés
- Trust ou fiducies
- La notion de disclosure dans la procédure de divorce anglaise
- Liquidation du régime économique matrimonial
- Contrats internationaux dans le cadre de l'Alliance du Pacifique

Président :

Jorge MARTÍ MORENO (*Uría Menéndez*) Valence, Espagne

Coordinateur :

Jenifer Valeria ALFARO BORGES (*Alphabeto Uruguay*) Montevideo, Uruguay

Orateurs :

Florentino CARREÑO VICENTE (*Cuatrecasas*) Madrid, Espagne

Ana María KUDISCH CASTELLÓ (*Kudisch Abogados*) Mexico, Mexique

Raul S. LOZANO-MERINO (*Lozano Abogados*) Lima, Pérou

Carolina MARÍN PEDREÑO (*Dawson Cornwell*) Londres, Royaume-Uni

Isidro NIÑEROLA TORRES (*Dawson Cornwell*) Londres, Royaume-Uni

FORUM DES AVOCATS LUSOPHONES / BRIEFING PT

Le financement du développement et la position stratégique de la CPLP : Europe / Afrique / Amérique Latine / Asie

Coordinateur :

José Luís MOREIRA DA SILVA (*SRS Advogados*) Lisbonne, Portugal

FORUM DES AVOCATS FRANCOPHONES / BRIEFING FR

Coordinateur :

Françoise HECQUET (*SCP Preel Hecquet Payet-Godel*) Paris, France

FORUM DES AVOCATS DES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE / BRIEFING DE

La société numérique : quels défis pour les droits de l'homme ?

Coordinateur :

Mihai-Alexandru TANASESCU (*Tanasescu, Ispas & Asociatii Avocati*) Bucarest, Roumanie

15H30 - 17H00 / FORUM DES AVOCATS LATINO-AMÉRICAINS / BRIEFING UK

L'état de l'art de l'arbitrage en Amérique latine

À quelle fréquence l'arbitrage est-il utilisé en Amérique latine aux niveaux national et international ? Au niveau national, s'agit-il d'un règlement alternatif privé largement répandu ou utilisé uniquement dans des affaires commerciales importantes ? Qu'en est-il des chambres locales ? Sont-elles efficaces et d'un coût raisonnable ou trop coûteuses et d'un niveau médiocre ? Et qu'en est-il des décisions arbitrales internationales ? Sont-elles faciles à mettre en œuvre dans notre région ou des difficultés locales persistent-elles, en particulier lorsque les gouvernements nationaux sont concernés ?

Coordinateur :

Eduardo LORENZETTI MARQUES (*Studio Lorenzetti Marques*) Sao Paulo, Brésil

Orateurs :

Jenifer Valeria ALFARO BORGES (*Alphabeto Uruguay*) Montevideo, Uruguay

Alfredo David CAPRA (*Studio Lorenzetti Marques*) Sao Paulo, Brésil

Cesar CORONEL JONES (*Coronel & Pérez Abogados*) Guayaquil, Équateur

Jorge Luis INCHAUSTE (*Guevara & Gutiérrez S.C*) La Paz, Bolivie

Laurence KIFFER (*Teynier Pic*) Paris, France

Gabriel LIZAMA OLIGER (*Lexing Costa Rica*) San José, Costa Rica

FORUM DES AVOCATS ARABOPHONES / BRIEFING FR

L'indépendance de l'avocat

L'avocat doit être indépendant, mais qu'est-ce que l'indépendance ? Définir l'indépendance de l'avocat relève de la gageure car elle est à la fois un choix, une prérogative et un devoir.

Coordinateur :

Driss CHATER, *Président d'Honneur de l'UIA*, Fès, Maroc

FORUM DES AVOCATS AFRICAINS / BRIEFING DE

La Zone de libre-échange continentale africaine - Perspectives et enjeux pour les avocats africains

Coordinateur :

Olufemi SUNMONU (*Aliantlaw Qais Conrad Laureate*) Lagos, Nigeria



18H00 / CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DU CONGRÈS / PHILHARMONIE

20H00 / COCKTAIL DE BIENVENUE / PHILHARMONIE

The above statements are based on our current business model and customer relations. Please contact us if you have any questions about this advertisement.

Since 1998, we believe in delivering
high quality legal translations,
second-to-none customer service,
quick turnaround times, attractive
and fully transparent pricing models.

WE ARE KNOWN FOR THIS.



PETER & CLARK
MULTILINGUAL COMMUNICATION

In Europe (+352) 30 98 97 11 • In the USA (+1) 917 554 3189
projects@peterandclark.com • www.peterandclark.com

ENGINEERING FREEDOM

What if the answer was always yes? With O3b mPOWER, you are free. O3b mPOWER is redefining network services by providing global cloud-scale connectivity and unprecedented flexibility and performance. With groundbreaking innovation in spacecraft, ground systems and software, this second-generation, low-latency satellite system from SES is designed to give customers an entirely new level of freedom.

O3b **mPOWER**

It's time to tear down the boundaries to what's possible. Visit www.o3bpower.ses and unleash your potential in an empowered world.

SES[^]



Thème principal 1 / L'innovation et le droit : entre passion et raison

La 3^e révolution industrielle viserait à assurer une économie résiliente et durable pour l'avenir grâce à un écosystème totalement interconnecté englobant transports intelligents, énergies renouvelables et nouvelles technologies de l'information.

L'innovation au plan national, régional, européen et mondial (dans les relations Nord-Sud), notamment dans les secteurs de la banque, de l'assurance, des télécommunications, des ressources spatiales, de l'intelligence artificielle et de la robotique est en train de révolutionner nos schémas de pensée ainsi que le droit.

<p>Introduction : Pierre GRAMEGNA, <i>Ministre des Finances du Luxembourg</i></p> <p>Modérateur : Silvestre TANDEAU DE MARSAC <i>(FTMS Avocats) Paris, France</i></p> 	<p>9h00 - 10h00 / Panel 1 : Innovation dans les services financiers</p> <p>Une première session introduite par le Ministre des Finances, Pierre Gramegna, sera consacrée aux innovations dans les domaines bancaires et financiers : elle traitera du développement exponentiel des Fintechs, de la blockchain, de l'intelligence artificielle ou des crypto-actifs. Un panel d'experts de premier plan composé de régulateurs, de juristes, de prestataires de services ou encore d'incubateurs de Fintechs répondront aux questions suivantes : quelles transformations des métiers de la finance provoquent-elles ? Quels sont les risques encourus et les opportunités offertes par ces innovations ? Comment les réguler sans freiner leurs développements tout en protégeant les utilisateurs ?</p> <p>Orateurs : Jonathan PRINCE, <i>Cofondateur, Finologie, Luxembourg</i> Sébastien RASPILLER, <i>Chef de service du financement de l'économie à la direction générale du Trésor au ministère de l'économie et des finances, Paris, France</i> Nadia MANZARI, <i>Partner - Schiltz & Schiltz S.A. (anciennement responsable de l'innovation et des paiements - Commission de Surveillance du Secteur Financier) Luxembourg</i> Alexander TKACHENKO, <i>CEO and Founder of VNX Exchange, Luxembourg</i></p>
 <p>Modérateurs : Jean-Pierre BUYLE <i>(ancien Bâtonnier de Bruxelles, Président de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone de Belgique) Bruxelles, Belgique</i></p> <p>Alex SCHMITT <i>(Bonn & Schmitt) Luxembourg</i></p>	<p>10h00 - 11h00 / Panel 2 : Innovation dans les services juridiques</p> <p>Dans un marché du droit en pleine mutation, la profession est stimulée par l'entrée des Legaltech dans la pratique et les usages. Le marché de la Legaltech est devenu assez mature pour en présenter un tour global notamment en matière de gestion des cabinets, d'automatisation des contrats et des documents (smartcontracts) et d'archivage sécurisé. Les solutions Legaltech permettent de faciliter le travail du juriste et l'assister dans ses missions, dans ses prises de décision, dans l'analyse de clauses, dans la rédaction de documents, et dans la gestion opérationnelle de son entreprise ou son identité numérique. Une attention particulière sera donnée à la justice prédictive. Un panel de maisons d'édition mais également de fournisseurs de services innovants tels que LexisNexis et Wolters Kluwer expliqueront comment l'innovation va révolutionner le monde du droit.</p> <p>Orateurs : Dan KOHN, <i>Directeur de la Prospective et de l'Innovation, Groupe Secib, Paris, France</i> Michaël RIGALI <i>(Pixelixir) Luxembourg</i> Vincent HENDERSON, <i>Head of Legal Analytics Global Product Development, Wolters Kluwer Legal & Regulatory, Paris, France</i> Ian McDOUGALL, <i>Executive Vice President and General Counsel, LexisNexis, New York, NY, États-Unis</i></p>
 <p>Modérateur : André PRÜM <i>Professeur, Doyen fondateur de la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance, Université du Luxembourg</i></p>	<p>11h20 - 12h30 / Panel 3 : Innovation et le droit de l'espace</p> <p>Une mission chinoise a aluni sur la face cachée de la lune. Une sonde japonaise a réussi à se poser sur l'astéroïde Ryugu. Elon Musk, Richard Branson, Jeff Bezos, voici le nom de quelques milliardaires qui travaillent très activement sur des missions d'exploration spatiale sous différentes formes. En parallèle, le Luxembourg a passé le 20 juillet 2017 une loi sur l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace suivant ainsi les États-Unis sur une possible exploitation commerciale des ressources de l'espace. Un grand changement semble s'effectuer vers une exploration et exploitation de l'espace par des acteurs privés alors que celles-ci relevaient jusqu'à présent surtout du domaine des États. Que ce soit dans la Silicon Valley ou à Luxembourg (suite à l'adoption de ladite loi de 2017), des startups technologiques avec un focus sur des technologies utilisables dans l'espace voient le jour à une cadence accélérée.</p> <p>Quelles sont les raisons d'une reprise d'un tel intérêt pour l'exploration spatiale ? Qu'est-ce qui fait que des entreprises privées peuvent se lancer dans des activités jusque-là réservées à des grands budgets étatiques ? En même temps, l'utilisation de l'espace comme domaine commercial n'est pas nouvelle. Beaucoup d'opérateurs satellitaires civils y sont déjà actifs, à l'instar de SES, société luxembourgeoise. Ces opérateurs font également évoluer leurs technologies. Les satellites deviennent plus petits, plus performants et l'on travaille sur des techniques pour les maintenir opérationnels plus longtemps dans l'espace. Cela permet une meilleure communication sur terre, une meilleure observation de phénomènes naturels ou météorologiques sur Terre.</p> <p>Par rapport à cette activité croissante, les textes internationaux traitant de l'espace commencent à dater. La plupart ont été adoptés dans les années 1960, époque de guerre froide et de course à qui sera le premier à alunir plutôt que qui sera le premier à pouvoir exploiter des ressources de l'espace. Le panel discutera comment le droit de l'espace capte ou devra à l'avenir capter ces nouvelles activités dans l'espace. Le panel s'interrogera sur la question de savoir quel cadre international ou national devra accompagner cette activité et quels sont les véritables horizons de temps que certaines de ces activités nécessiteront pour atteindre une activité commerciale véritable.</p> <p>Orateurs : Giuseppe BARBERIS <i>(SES) Luxembourg</i> Marco FERRAZZANI, <i>Legal Counsel and Head of the Legal Services department, Agence spatiale européenne - ESA, Paris, France</i> Georges SCHMIT, <i>Luxembourg</i> Laurent SCHUMMER <i>(Arendt & Medernach) Luxembourg</i></p>



ALONGSIDE US

**BRUCHER THIELTGEN
PARTNERS** AVOCATS À LA COUR

2, rue Sainte Zithe
B.P. 507 · L-2015 Luxembourg
T: (352) 26 02 71 · F: (352) 26 0 27 200
www.brucherlaw.lu

BONN & SCHMITT
AVOCATS



a leading, independent Luxembourg
law firm committed to personalised legal
services in a global setting

For more information, please browse through our website
(www.bonnschmitt.net) or contact us at mail@bonnschmitt.net

BONN & SCHMITT

148 Avenue de la Faïencerie
L-1511 Luxembourg
BP 522 L-2015 Luxembourg

Tel.: (+352) 27 855
Fax: (+352) 27 855 855

mail@bonnschmitt.net
www.bonnschmitt.net

Aspects de l'évolution des autorités et du droit européen

Coordinateur :
Jean BRUCHER
(Brucher Thieltgen & Partners)
Luxembourg

1 / Du national à l'europpéen, de l'europpéen à l'extraterritorialité

Orateur : Viviane REDING, Députée au Parlement luxembourgeois, ancienne Vice-Présidente de la Commission européenne

Depuis le traité de Lisbonne et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, un certain nombre de compétences de la justice nationale sont devenues des compétences européennes, principalement dans les domaines liés à la libre circulation des personnes, des biens et des services. En raison de l'importance du marché unique dans le monde entier, plusieurs règles et normes ont eu des effets extraterritoriaux. L'ancienne vice-présidente de la Commission européenne, en qualité de commissaire à la justice, a promulgué ces nouvelles règles. Elle nous parlera du développement de l'Europe de la justice.

2 / La compétence et le rôle de la Cour de justice de l'Union européenne

■ La Cour de justice

Orateur : François BILTGEN, Juge à la Cour de justice

La Cour de justice de l'Union européenne a pour mission d'assurer l'application et l'interprétation uniforme du droit de l'Union. Elle le fait par le biais de recours directs, dont notamment les recours en annulation en cas d'éventuelle non-conformité de dispositions du droit secondaire par rapport au droit primaire, ou encore les recours en manquement introduits contre des États membres qui ne respecteraient pas le droit de l'Union, encourageant, le cas échéant, à ce titre, des sanctions pécuniaires. Mais sur les 849 affaires introduites en 2018, pas moins de 568 ont été des renvois préjudiciels formulés par des juridictions nationales confrontées dans un litige particulier sur une question d'interprétation ou de validité du droit de l'Union. Si la décision de la Cour de justice ne tranche pas le litige au fond, elle interprète à titre définitif la disposition du droit de l'Union lui soumise. Par ce dialogue de juge à juge, la Cour a ainsi tranché des questions très diverses. Enfin, elle tranche les pourvois en droit relatifs aux décisions du tribunal.

■ Le Tribunal de l'Union Européenne : 30 années au service du citoyen et des entreprises

Orateur : Marc JAEGER, Juge au Tribunal, ancien Président du Tribunal

Fêtant cette année ses 30 ans d'existence, le Tribunal a progressivement vu ses compétences augmenter pour devenir la juridiction exclusive pour entendre l'ensemble des recours des personnes physiques et morales relatifs au droit de l'Union. La grande variété des domaines dans lesquels le Tribunal intervient désormais font de ses arrêts des sources de droit dont la connaissance est essentielle à la représentation efficace des justiciables. Certaines juridictions des États membres de l'Union ont même souligné le caractère incontournable de cette source de droit dans le cadre de l'exercice de la profession d'avocat sous peine d'engagement de la responsabilité professionnelle. Ayant traité plus de 1000 affaires en 2018, le Tribunal et les voies contentieuses menant à son prétoire apparaissent, ainsi, comme des éléments fondamentaux de la protection juridictionnelle effective.

Questions/réponses
Modérateur :
Florentino CARREÑO
(Cuatrecasas)
Madrid, Espagne

Coordinateur :
Jean BRUCHER
(Brucher Thieltgen & Partners)
Luxembourg

Les contrôles exercés par les institutions européennes en matière de droit de la concurrence

1 / Les pouvoirs exercés par la Commission européenne en matière de droit de la concurrence en particulier dans le domaine des fusions et acquisitions

Orateur : Theofanis CHRISTOFOROU, Conseiller juridique principal - Équipe Concurrence de la Commission européenne

La Commission dispose de facultés étendues dans le domaine du droit européen de la concurrence, comprenant le pouvoir de collecter des informations et de procéder à des contrôles pour interdire les accords anticoncurrentiels et les comportements abusifs d'entreprises dominantes, bloquer les fusions anticoncurrentielles, accepter des engagements et des mesures correctives, ordonner des cessions, prendre des mesures provisoires et imposer des sanctions. Elle coopère avec les autorités et les tribunaux nationaux en matière de concurrence. Ses décisions sont immédiatement exécutoires, mais il est possible de former un recours devant les tribunaux de l'Union européenne à Luxembourg afin de vérifier la légalité des décisions ainsi que les sanctions imposées et autres mesures correctives. L'objectif général de ces pouvoirs est d'assurer le bon fonctionnement du marché intérieur et de la concurrence, tout en protégeant les consommateurs. Ils s'appliquent à toutes les entreprises (privées, publiques ou privilégiées), quel que soit leur lieu d'implantation ou d'établissement, dont le comportement produit des effets anticoncurrentiels dans l'UE. L'ampleur de ces pouvoirs sera illustrée par des exemples d'affaires importantes telles que Microsoft, Intel, Google, MasterCard, Lundbeck, Coty, DEI, Deutsche Boerse/NYSE Euronext et Siemens/Alstom.

2 / La jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union Européenne dans le domaine du droit de la concurrence en particulier en matière de positions dominantes

Orateur : José Luís DA CRUZ VILAÇA, ancien Président du Tribunal, ancien Avocat Général et ancien Président de Chambre à la Cour de justice

La large marge d'appréciation qui est reconnue à la Commission européenne dans l'application des règles de concurrence du traité doit être compensée par un contrôle juridictionnel effectif par les juridictions de l'Union, allant au-delà du « simple » respect des règles de procédure. Le principal défi qui s'impose au juge est alors de convertir des principes ou des théories économiques clairement énoncés en critères juridiques solides, capables de s'adapter à des réalités économiques complexes et changeantes (en particulier dans le cadre de la nouvelle économie digitale) tout en assurant, en même temps, la sécurité juridique et la prévisibilité nécessaires aux justiciables. Ces propositions seront illustrées par des exemples tirés de la jurisprudence de la Cour et du Tribunal relative soit à l'application de l'actuel article 102 TFUE (ex-articles 86 CEE et 81 CE), de Hoffman La Roche à Intel, soit en matière de contrôle des concentrations, en particulier la notion de position dominante collective (voir Air Tours/First Choice).

Conclusion : Fabrice PICOD, Professeur en droit public, Université Paris 2 Panthéon-Assas, Paris, France

Questions/réponses
Modérateurs :
Martin André DITTMER
(Gorissen Federspiel)
Copenhague, Danemark

Astrid ABLASSER-NEUHUBER
(BPV Hügel Rechtsanwälte GmbH)
Vienne, Autriche

Aleksander STAWICKI
(WKB Wierciski Kwiecinski Baehr)
Varsovie, Pologne

La LegalTech, c'est vous.

SECIB

SOLUTIONS POUR AVOCATS

L'écosystème pour avocats



LOGICIELS



MOBILITÉ



BUSINESS
DÉVELOPPEMENT



EXTERNALISATION



DICTÉE



INFRASTRUCTURE



SÉCURITÉ



DÉMATÉRIALISATION

+32 4 277 70 20 /// info@secib.be /// www.secib.be

Président du Sénat : Issouf BAADHIO,

Président de l'UIA, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Burkina Faso (*Cabinet Baadhio*), Ouagadougou, Burkina Faso

1^{er} Vice-Président du Sénat : Robert BOURNS,

Ancien Président de la *Law Society of England and Wales (TLT LLP)* Londres, Royaume-Uni

2^e Vice-Présidente du Sénat : Sonia GUMPERT MELGOSA,

Ancienne Présidente de l'*Ilustre Colegio de Abogados de Madrid (Monereo Meyer Abogados)* Madrid, Espagne

3^e Vice-Président du Sénat : Joachim BILE-AKA,

Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Côte d'Ivoire (*Bile-Aka, Brizoua-Bi & Associés*) Abidjan, Côte d'Ivoire

Intelligence artificielle (IA)

Les technologies de l'information sont devenues omniprésentes dans notre vie personnelle et professionnelle. L'utilisation d'algorithmes et d'énormes quantités de données modifie notre mode de vie, nos activités économiques et nos attentes vis-à-vis des personnes avec qui nous travaillons et interagissons. Les médias font état des millions d'emplois et de fonctions qui seront remplacés par l'intelligence artificielle. Tous les secteurs de la société sont concernés, y compris le droit.

Cependant, on parle moins des aspects positifs qui découlent de l'accès à l'intelligence artificielle et de son utilisation, de la nouvelle législation qui se développe et des nouvelles occasions offertes en matière de conseil juridique, améliorant l'accès à la justice et à l'exercice de la profession.

Au travers des interventions de membres attestant la portée mondiale de l'UIA, cette séance nous permettra de partager des expériences sur l'emploi de l'intelligence artificielle pour faciliter le travail des barreaux et de leurs membres.

Les participants pourront échanger avec leurs homologues et les intervenants afin de partager des idées sur la façon dont les barreaux peuvent favoriser l'application positive de ces systèmes.

Orateurs :

Joachim BILE-AKA, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Côte d'Ivoire (*Bile-Aka, Brizoua-Bi & Associés*) Abidjan, Côte d'Ivoire

Hernán Ariel COLLI, Président du Colegio de Abogados de la Plata, Argentine

Valentyn GVOZDIY, Vice-Président de l'Ukrainian National Bar Association, Kiev, Ukraine

Naoki IDEI, Secrétaire général sortant de la Japan Federation of Bar Associations, Tokyo, Japon

Esther MONTALVÁ MEDINA, Ilustre Colegio de Abogados de Madrid, Espagne

Independent, Internationally recognised, Multidisciplinary

MOLITOR



Our Practices

- Banking & Finance
- Business & Commercial
- Corporate & M&A
- Employment, Pensions & Immigration
- Insurance
- Insolvency & Restructuring
- IP, IT & Media
- Litigation & Dispute Resolution
- ADR & Mediation
- Real Estate & Construction

Get in touch

MOLITOR Avocats à la Cour SARL

8, rue Saint-Zithe
P.O. Box 690
L-2016 Luxembourg
Phone: +352 297 298 1
Fax: +352 297 299
info@molitorlegal.lu

www.molitorlegal.lu



MOLITOR Avocats à la Cour




MOLITOR Avocats à la Cour



9H00 - 12H30

SESSION

THÈME

<p>Droits de l'Homme ■ <i>Salle D</i></p>	<p>Les nouveaux défis dans la protection des libertés fondamentales et des droits de l'homme L'avocat, défenseur des droits de l'homme et protecteur des libertés fondamentales, se trouve de plus en plus confronté à de nouveaux défis qu'il doit surmonter afin d'accomplir effectivement sa mission. Dans cette perspective, nous examinerons les défis actuels concernant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● la protection contre la torture, les traitements inhumains et l'arbitraire dans la procédure pénale, ● l'accompagnement des victimes des violences domestiques, mais aussi des violences sur les réseaux sociaux, ● la protection contre les atteintes aux droits de la personne sur les lieux de travail. <p>Nous déterminerons, en conséquence, les moyens pratiques et efficaces de relever ces défis et nous analyserons l'évolution du rôle de l'avocat dans la sauvegarde des droits et libertés.</p>
<p>Arbitrage International ■ <i>Salle E</i></p>	<p>Droit européen et arbitrage La session portera sur le droit européen et l'arbitrage. Bien que l'arbitrage soit exclu de l'application des Règlements de Bruxelles, les relations entre le droit européen et l'arbitrage sont de plus en plus complexes. Les problématiques seront examinées tant au niveau de l'arbitrage commercial qu'au niveau de l'arbitrage d'investissement dans le cadre de deux panels distincts où seront abordés respectivement, d'une part les <i>antisuit injunctions</i> et l'application des dispositions impératives du droit européens et d'autre part, le nouveau mode de résolution des litiges d'investissements choisi par l'Europe, l'exécution des sentences intra européennes et la réforme de l'arbitrage d'investissement.</p>
<p>Droit de la Mode ■ <i>Briefing FR</i></p> 	<p>Répercussions de l'évolution récente de la législation de l'UE dans le secteur de la mode L'UE a récemment adopté plusieurs règlements et directives qui ont eu des retombées directes dans le secteur de la mode. Citons par exemple le règlement sur le géoblocage qui a eu un effet direct sur l'e-commerce, de même que le RGPD pour les e-textiles, ou encore, entre autres, la directive sur le respect des droits de propriété intellectuelle qui a unifié le régime de propriété intellectuelle dans l'ensemble de l'UE. Ces nouveautés ont également modifié la façon dont les avocats conseillent leurs clients.</p>
<p>Défense Pénale Internationale ■ <i>Briefing DE</i></p>	<p>Les défis de la défense devant la Cour pénale internationale - questions pratiques <i>En collaboration avec l'Association du barreau près la Cour pénale internationale.</i></p> <p>Les défis de la représentation des victimes dans les contextes de complémentarité <i>En collaboration avec Avocats sans Frontières - Belgique</i></p>
<p>Droit du Travail ■ <i>Briefing UK</i></p>	<p>La diversité des genres et autres solutions de non-discrimination Quels sont les problèmes de discrimination sexuelle et d'autres problèmes de discrimination qui se posent au cours du cycle de l'emploi ? Comment pouvons-nous changer notre approche de la diversité (et de la non-discrimination en général) de manière à garantir pleinement la diversité des sexes et la non-discrimination? Quelles solutions juridiques sont mises en œuvre dans nos juridictions (i) offres d'emploi non discriminatoires; (ii) protection contre le harcèlement; (iii) obligation de l'employeur de fournir des aménagements raisonnables, (iv) licenciement pendant la grossesse, (v) égalité de rémunération pour le travail de valeur égale (vi) liberté religieuse, etc.) ? Comment l'inspection du travail peut-elle détecter et combattre la discrimination au travail?</p>
<p>11h00 - 12h30 ■ Retraite et Prévoyance ■ <i>Briefing PT</i></p>	<p>Table ronde ouverte à tous sur le thème : « Quelle(s) retraite(s) pour les avocats ? » Les régimes de retraite pour les avocats sont souvent différents d'un pays à un autre, mais en général, ces derniers ont réussi chaque fois à bâtir un système propre qui répond à leurs besoins et qui est donc spécifique. C'est cette spécificité qui est aujourd'hui battue en brèche et qui est remise en cause dans de nombreux pays. Après différents exposés qui illustreront cette diversité et la richesse de cette dernière, un grand débat doit avoir lieu au sein du Congrès de l'UIA à Luxembourg. Son objectif ? Montrer combien il est important que les Avocats soient maîtres de leur protection sociale et des choix qu'ils ont décidé de faire en matière de retraite. Au final, parvenir à établir une motion de congrès montrant l'attachement des avocats à un régime spécifique de retraite serait une nouvelle fois l'expression de l'indépendance de la Profession.</p>

9H00 - 12H30

PRÉSIDENTS

Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI
(*Elisabeth Zakharia Sioufi*) Beyrouth, Liban

Laurence KIFFER
Paris, France

Modérateur :
Veit ÖHLBERGER
(*Dorda*) Vienne, Autriche

Francisco Javier GARCÍA PÉREZ
(*Uría Menéndez*) Barcelone, Espagne

Julie GOFFIN
(*Alter Égaux Avocats*) Bruxelles, Belgique

Acácio PITA NEGRÃO
(*P.L.E.N. - Sociedade de Advogados*) Lisbonne, Portugal

Pierre-Jacques CASTANET
(*In Extenso Avocats*) Paris, France

ORATEURS

Régis BERGONZI (*Étude Régis Bergonzi*) Monaco
André CHIDIAC, *Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Beyrouth*, Liban
Carlos FATÁS MOSQUERA (*Alion Abogados SLP*) Barcelone, Espagne
Anton LANA (*Studio Lana Lagostena Bassi*) Rome, Italie
Pierre-Ann LAUGERY (*LPG Avocats*) Neuilly-sur-Seine, France
Etienne LESAGE (*Lesage Avocats*) Paris, France
Paulo LINS E SILVA (*Paulo Lins e Silva Advogados*) Rio de Janeiro, Brésil
Carolina MARIN PEDREÑO (*Dawson Cornwell Solicitors*) Londres, Royaume-Uni
Pascal MAURER (*Keppeler & Associés*) Genève, Suisse
Patrick RIZZO (*Patrick Rizzo*) Nice, France
Elena YURKINA (*Direction générale Droits de l'homme et État de droit, Council of Europe*) Strasbourg, France

Eckart BRÖDERMANN (*Brödermann Jahn*) Hambourg, Allemagne
Gilles CUNIBERTI (*Université du Luxembourg*) Luxembourg
Sophie LEMAIRE (*Université Paris Dauphine*) Paris, France
Paschalis PASCHALIDIS (*Shearman & Sterling*) Paris, France
Martin WIEBECKE (*Wiebecke*) Zurich, Suisse
Jane WILLEMS (*Université de Tsinghua*) Beijing, Chine

Carlos BOSQUE (*European Investment Fund*) Luxembourg
Gavin LLEWELLYN (*Stone King LLP*) Londres, Royaume-Uni
Fabio MORETTI (*Moretti Burgio*) Milan, Italie
Philippe Emmanuel PARTSCH (*Arendt & Medernach*) Luxembourg
Stephen SIDKIN (*Fox Williams LLP*) Londres, Royaume-Uni
Gianpaolo TODISCO (*TSCLEX Studio Legale*) Milan, Italie
Astrid WAGNER (*Arendt & Medernach*) Luxembourg
Joana WHYTE (*Gali Macedo e Associados*) Porto, Portugal

Peter HAYNES QC (*Président de l'ABCPI*) La Haye, Pays-Bas
Paolina MASSIDDA (*ABCPI*) La Haye, Pays-Bas
Jennifer NAOURI (*ABCPI*) La Haye, Pays-Bas
Elisa NOVIC (*Avocats Sans Frontières - Belgique*) Bruxelles, Belgique
Marie-Hélène PROULX (*ABCPI*) La Haye, Pays-Bas
Luc WALLEYN (*Avocats Sans Frontières - Belgique*) Bruxelles, Belgique

Ulrich BAUMANN (*Corplegal*) Munich, Allemagne
Juliette DUVAL (*Spring Legal*) Paris, France
Mary-Daphné FISHELSON (*August Debouzy*) Paris, France
Kathleen HEYCOCK (*Farrer & Co*) Londres, Royaume-Uni
Matelda LO FIEGO (*Studio Legale Lo Fiego*) Milan, Italie
Massimo LUPI (*Lupi & Associati*) Milan, Italie
David MURPHY (*Fox Williams LLP*) Londres, Royaume-Uni
Bénédicte QUERENET-HAHN (*GGV Avocats à la Cour Rechtsanwältin*) Paris, France
Mark A. WATSON (*Fox Williams LLP*) Londres, Royaume-Uni

José María ANTRAS BADIA (*Bufete Antras Abogados Asociados*) Barcelone, Espagne
Daniel Mario BURKE (*Caja de Previsión Social Para Abogados de la Provincia de Buenos Aires*) La Plata, Argentine
Peter HARTMANN (*ABV e.V*) Berlin, Allemagne
Hartmut KILGER (*ABV e.V*) Berlin, Allemagne
Viviane SCHMITZBERGER HOFFER (*SCP Schmitzberger-Hoffer & Colette Avocats*) Metz, France

14H00 - 17H30

SESSION

THÈME

**Organisation Internationale
du Patrimoine**
■
Briefing UK

Entreprises familiales

Cette séance bénéficiera de l'appui de la commission Droit de la Famille, avec des sujets concernant les deux commissions : protocole familial, questions juridiques et planification successorale, divorce, conséquences des décisions affectant la famille et l'entreprise, utilisation de trust.

Droit Immobilier
■
Briefing DE

Le numérique au service de la brique. En quoi consiste la Proptech ?

Depuis quelques années, le terme Proptech est sur toutes les lèvres. L'immobilier, en tant que marché et métier, a toujours été très réticent à l'innovation technologique, sauf quand il s'agissait de nouvelles techniques et solutions de construction. Aujourd'hui, l'axe est passé de la « brique » au « numérique » et il semble y avoir une tendance mondiale qui va au-delà de la construction pour atteindre les marchés du développement et de l'investissement de multiples façons et sous de nombreux angles, notamment l'emploi de la technologie pour automatiser divers processus, depuis la gestion des actifs jusqu'à la gestion des installations. Les avocats ne peuvent rester étrangers à la Proptech. C'est pourquoi nous vous proposons de vous joindre à notre séance, où nous inviterons des intervenants de marque du secteur à nous expliquer en quoi consiste la Proptech et à lancer un débat sur les répercussions qu'elle peut avoir dans notre activité.

**Organisation
des Cabinets d'Avocats**
■
Briefing FR

Comment augmenter les revenus des cabinets d'avocats dans un monde numérique incertain et extrêmement concurrentiel. Nouvelles tendances pour les modèles de rémunération des associés.

La commission Organisation des Cabinets d'Avocats analysera et débattrà les principaux défis stratégiques des cabinets d'avocats pour augmenter ses revenus dans un monde numérique incertain et extrêmement concurrentiel ainsi que les nouvelles tendances pour les modèles de rémunération des associés.

Droit Pénal
■
Salle E

Le droit au silence

Le droit au silence - le droit de l'accusé de refuser de répondre aux questions avant ou pendant un procès pénal - est un droit qui existe de longue date. Ceux qui défendent ce droit considèrent qu'il protège la présomption d'innocence alors que ceux qui le critiquent le considèrent comme un refuge pour les coupables. Qu'entendons-nous aujourd'hui par le droit au silence ? Est-il encore utilisé et offre-t-il le même niveau de protection, y compris dans les enquêtes multi juridictionnelles ? Un certain nombre de juridictions ont trouvé les moyens d'éroder ce droit, que ce soit demander au juge de tirer une conclusion défavorable du silence d'un accusé ou par des statuts qui obligent un accusé à donner des informations, sous peine de sanction pénale s'il refuse.

**Droit des Technologies de
l'Information**
■
Briefing PT

Protection du savoir-faire et des secrets commerciaux – ce que l'avocat d'affaires doit savoir

Il est souvent demandé aux avocats d'affaires de rédiger ou de réviser des accords de non-divulgence (AND). Cette session fournira une mise à jour sur les dernières nouveautés en matière de protection des secrets commerciaux du point de vue du droit civil et de la common law. Nous analyserons les implications pratiques de la nouvelle directive européenne sur la protection des secrets commerciaux. Nous examinerons les « mesures raisonnables » nécessaires pour appliquer la protection du secret commercial au savoir-faire et aux informations de votre client, y compris les AND. Nous nous concentrerons sur les clauses types des AND, leurs avantages et inconvénients respectifs, et sur la manière de faire respecter une AND. Les intervenants partageront avec vous leur expérience pratique de longue date dans ce domaine du droit. Vous serez invités à participer activement à nos discussions.

16h00 - 17h30
■
**Médiation et Prévention
des Conflits**
■
Briefing BE

L'innovation en médiation et prévention des conflits

- Quand les juges deviennent les avocats de la médiation
- Droit et paysage de médiation au Luxembourg – Un exemple européen
- Le développement de la médiation en Asie et plus particulièrement à Hong Kong
- L'actualité de la médiation en Afrique du nord

14H00 - 17H30

PRÉSIDENTS

Joana ALVES CARDOSO
(JAC Lawyers) Macao, SAR, Chine

Coordinateur :
Federico PRUS
(Estudio Jurídico Dr. Prus) Buenos Aires, Argentine

José Antonio PÉREZ BREVA
(JAP) Barcelone, Espagne

Tiago MARREIROS MOREIRA
(Vieira de Almeida & Associados) Lisbonne, Portugal

Maria CRONIN
(Peters & Peters Solicitors LLP) Londres, Royaume-Uni
David LEPIDI
(Selarl Lepidi-Bril) Paris, France

Thomas KRITTER
(Kleiner Rechtsanwälte) Mannheim, Allemagne

Georges FEGHALI
(Georges Feghali Conflict Management and Resolution Office)
Beyrouth, Liban

Co-modérateur :
Thomas GAULTIER (Abreu Advogados)
Lisbonne, Portugal

ORATEURS

Muriel CADIOU (Cadiou & Barbe Law Office) Paris, France
Niamh GARVEY (Mulon Associés) Paris, France
Alfredo GUARINO (Studio Legale Guarino) Naples, Italie
Carmen OEHRI (Gasser Partner Rechtsanwälte) Vaduz, Liechtenstein
Andreas Otto KÜHNE (BKL Fischer Kühne + Partner) Bonn, Allemagne
Polyxeni TSITSONI (P.K. Tsitsoni & Associates) Athènes, Grèce

Laura CONDUIT (Farrer & Co) Londres, Royaume-Uni
Erwin HANSLIK (Taylorwessing E/N/W/C Advokáti V.O.S.) Prague, Rép. Tchèque
Sandra JACOBUS (Ganfer & Shore LLP) New York, NY, États-Unis
Steffen KIRCHER (Menold Bezler Rechtsanwälte Partnerschaft mbB) Stuttgart, Allemagne
Stéphane KONKOLY (Burckhardt) Bâle, Suisse
Carlo MASTELLONE (Studio Legale Mastellone) Florence, Italie
Kevin MILLER (LegalSifter) Pittsburg, PA, États-Unis
Steven J. SHORE (Ganfer & Shore LLP) New York, NY, États-Unis
Avninder SINGH (Cicero Chambers) New Delhi, Inde
David SOLEY (Bernstein, Shur, Sawyer & Nelson, P.A.) Portland, ME, États-Unis
Herwig TEUFELSDORFER (21st Real Estate GmbH) Berlin, Allemagne

Martí ADROER (Cuatrecasas) Barcelone, Espagne
Ignacio CORBERA DALE (Garrigues) Londres, Royaume-Uni
Marc FYON (Stibbe) Bruxelles, Belgique
James GRENNAN (A & L Goodbody) Dublin, Irlande
Stephan KOENIG (Oppenhoff & Partner) Cologne, Allemagne
Malgorzata KRZYZOWSKA (Aliant Krzyzowska) Poznań, Pologne
Nicolas THIELTGEN (Brucher Thieltgen & Partners) Luxembourg

Régis BERGONZI (Étude Régis Bergonzi) Monaco
Stephen L. DREYFUSS (Helling Lindeman Goldstein & Siegal LLP) Newark, NJ, États-Unis
Paulo FARINHA ALVES (PLMJ Advogados) Lisbonne, Portugal
Maria José JORDAN DÍAZ-RONCERO (Lloret Gómez de Barreda Abogados) Valence, Espagne
Anges NZIGOU, Libreville, Gabon
Yvonne PIELES (Vischer) Bâle, Suisse
Sylvain SAVOLAINEN (Mentha Avocats) Genève, Suisse
Pauline WRIGHT (PJ Donnellan & Co) Gosford, Australie

Bruce LANDAY (Landay, Leblang, Stern) Boston, MA, États-Unis
Michael RAJKOWSKI (Kleiner Rechtsanwälte) Stuttgart, Allemagne
Mark A. REUTTER (Walder Wyss Ltd) Zurich, Suisse
Bradley RICHARDS (Haynes and Boone LLP) Londres, Royaume-Uni
Marcus SCHRIEFERS (Heussen Rechtsanwaltsgesellschaft mbH) Stuttgart, Allemagne

Marie-Anne BASTIN, Bruxelles, Belgique
Mohamed Lotfi EL AJERI (El Ajeri Lawyers) Tunis, Tunisie
Jan KAYSER (Centre de Médiation Civile et Commerciale) Luxembourg
Kar Yu Jody SIN (Wanda Tong & Company) Hong Kong, SAR, Chine

WAGENER & ASSOCIÉS AVOCATS

LUXEMBOURG BOUTIQUE LAW FIRM

*Finding answers to your legal problems
in Luxembourg and beyond
Since 1963*

wagenerlegal.lu

Full-service. Dedicated. Responsive. Solutions-oriented.

**WE ARE THE LUXEMBOURG LEGAL PARTNER YOU ARE
LOOKING FOR.**

Contact us >

www.wildgen.lu
info@wildgen.lu



wildgen

LUXEMBOURG LAW FIRM

Président de séance : 9h00 - 9h15 / Introduction

Marc BICHLER,
Ambassadeur itinérant
pour les Droits de l'Homme,
Luxembourg

Dans une intervention ministérielle, il sera souligné l'importance d'une approche multilatérale et collective afin de faire progresser un dossier d'une nature aussi globale que celui de la protection et de la promotion des droits de l'homme. En effet, un acteur seul – public ou privé – si puissant soit-il, ne peut espérer faire une différence significative en la matière. Dans ce contexte, un rôle primordial incombe au droit international, comme garant des individus contre les abus et violations de leurs droits humains par leurs semblables, les Etats ou d'autres entités publiques ou privées. Les professions légales – et celle de l'avocat en premier lieu – ont vocation à venir en appui de ces efforts en faveur d'un meilleur respect des droits humains.

9h15 - 10h00 / Panel 1 : Présentation générale des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : Obligation des États - Responsabilité des entreprises - Voies de recours**Keynote speech :**

Dante PESCE, membre du Groupe de travail des Nations Unies, Chili

Dans son intervention, M. Pesce retracera le chemin qui a mené, en 2011, à l'adoption à l'unanimité des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par les États membres du Conseil des droits de l'homme. Il expliquera les avantages et les désavantages d'une approche basée sur une participation volontaire des entreprises à mettre en œuvre ces Principes directeurs, et décrira les obligations qui incombent aux États dans ce contexte et la responsabilité encourue par les entreprises en cas de violation des droits de l'homme dans leur organisation ou tout au long de leur chaîne de valeur économique.

**10h00 - 11h15 / Panel 2 : Le respect des droits de l'homme, source de responsabilité et d'opportunités pour les entreprises****Orateurs :**

Olivier DE SCHUTTER, Professeur de droit international à l'Université catholique de Louvain, membre du Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, Belgique

Monica SCATASTA, Chef de la politique environnementale, climatique et sociale, Banque européenne d'investissement (BEI), Luxembourg

Valérie ARNOLD, Partner & Corporate Responsibility Leader PwC, Luxembourg

Başak BAĞLAYAN, Chercheuse post-doc à l'Université de Luxembourg, Turquie

Dario SOTO ABRIL, CEO Fairtrade International, Colombie

La discussion permettra d'évoquer des cas concrets de violations des droits de l'homme par des entreprises, notamment au vu d'expériences rapportées par des acteurs de la société civile. Le cas échéant, l'investisseur institutionnel ou privé est bien avisé d'être conscient de la responsabilité qu'il ou elle risque d'encourir en contribuant au financement d'activités économiques et commerciales qui entraînent des violations des droits de l'homme. L'analyse et la recherche académiques sont susceptibles d'aider à déterminer le niveau de ce risque, d'en apprécier les conséquences et d'indiquer de possibles remèdes. Les entreprises qui se voient exposées à de tels risques gagneront à s'entourer de conseils bien informés en vue de les gérer et de prévenir toute violation des droits de l'homme à l'avenir.

Modérateur :
Marc BICHLER,
Ambassadeur itinérant
pour les Droits de l'Homme,
Luxembourg

11h20 - 12h30 / Panel 3 : La responsabilité des entreprises face à la protection des données**Orateurs :**

Viviane REDING, Députée au Parlement luxembourgeois, ancienne Vice-Présidente de la Commission européenne, Luxembourg

Thomas VON DANWITZ, juge à la Cour de justice de l'Union Européenne (CJUE), Luxembourg

Herwig HOFMANN, Professeur de droit public européen et transnational à l'Université du Luxembourg et avocat Plaideur des affaires Schrems devant la CJUE, Luxembourg

Max SCHREMS, Chairman NOYB, Vienne, Autriche

La protection des données à caractère personnel est l'un des droits fondamentaux qui touche de façon indifférenciée toutes les sociétés et tous les indépendants tant dans le secteur public que privé. Les sanctions des régulateurs européens font déjà frémir les géants du net. En janvier 2019, la CNIL a infligé à Google une sanction record de 50 000 000 euros pour violation de la législation sur la protection des données personnelles. Cela illustre bien la responsabilité accrue des entreprises en la matière. Cette session sera l'occasion de revenir sur les grands arrêts de la Cour de justice de l'Union Européenne qui ont défrayé la chronique judiciaire et qui ont eu des conséquences mondiales. L'intervention exceptionnelle de Viviane Reding, ancienne vice-présidente de la Commission européenne en charge de la justice et des droits fondamentaux, reviendra sur les enjeux de la réforme européenne sur la protection des données à caractère personnel qu'elle a elle-même initiée. Elle sera suivie de l'intervention du juge de la CJUE Thomas von Danwitz, spécialiste en matière de protection des données. Enfin, l'activiste Max Schrems et son avocat le Prof. Hervig C.H. Hofmann reviendront sur les affaires qu'ils ont plaidé à la CJUE « Facebook c/ Schrems » et sur le combat qu'ils ont mené contre les géants du net et en particulier Facebook.

Modérateur :
Marc GALLARDO
(RSM)
Barcelone, Espagne

9H00 - 12H30

SESSION

THÈME

**Droit des Assurances /
Droit des Biotechnologies /
Droit Médical**

■
Salle D

Comment les innovations médicales et biologiques de rêve actuelles peuvent-elles provoquer des cauchemars à l'avenir dans le domaine du droit et des assurances ?

- M-santé et dispositifs portables : un rêve pour les soins de santé ou un cauchemar en matière de confidentialité ?
- Réalité virtuelle, science du cerveau et cadres juridiques : quel est l'avenir ?
- L'éthique et les périls de la recherche embryonnaire : culture d'organoïdes cérébraux viables dans une boîte de Petri
- Conséquences juridiques de l'intelligence artificielle dans le domaine des soins de santé
- Implications du Big Data en matière d'assurance dans les soins de santé et la « médecine virtuelle »
- Cellules souches : espoir, médiatisation et préjudices
- Les conséquences de l'absence d'une législation spécifique en droit médical
- Peut-on accepter le prix Nobel de médecine sans convocation au tribunal ? Examen des interconnexions entre les innovations médicales, les actions en responsabilité et la propriété intellectuelle
- Instruments juridique de contrôle de risques pour les produits biomédicaux dans les pays du Mercosur – Conséquences et enjeux
- Franchir un nouveau pas dans le secteur de la santé – Innovation, excellence et cauchemars
- Les nouvelles tendances de la biotechnologie du thé dans l'alimentation et la médecine en Chine
- Le défi du Pr. Honjo – À qui appartient ma médecine?

**Droit des Contrats /
Droit International Privé
/ Droit des Transports /
Vente internationale
de Marchandises**

■
Salle E

Loi applicable aux transactions commerciales internationales

La législation en vigueur est l'une des premières préoccupations dans les transactions commerciales internationales et son choix, ou l'absence de choix approprié, peut entraîner un risque majeur lors de la rédaction d'un contrat. Les aspects à prendre en compte pour le choix de la loi lors de la rédaction d'un accord transnational sont loin d'être évidents. Les complications augmentent du fait qu'une transaction comprend ou peut comprendre des engagements contractuels, mais également des risques non contractuels. Où, comment et dans quelle mesure un choix pertinent de la loi peut atténuer les risques liés aux incertitudes entourant la loi applicable à une transaction ou à une chaîne d'opérations et d'obligations interdépendantes ? Ce sera l'un des thèmes centraux de cette séance conjointe. Le choix de la loi est également lié au choix de la juridiction ; l'un des principaux risques est, en ce sens, qu'un tribunal applique une législation nationale autre que la sienne. L'application de dispositions obligatoires étrangères pourrait également constituer un facteur de risque important.

Sur la base d'études de cas très pragmatiques présentées par des experts en matière de ventes internationales, de contrats internationaux et d'opérations de transport, nos réflexions sur le droit international privé aborderont ces points cruciaux en s'intéressant plus particulièrement aux tendances et aux principes actuels établis par les tribunaux nationaux et internationaux en la matière, dans le but de fournir une plateforme d'échange d'expériences entre tous les participants.

Investissements Étrangers
■
Briefing FR



Nouveaux véhicules pour l'investissement étranger : quelles sont les meilleures juridictions actuelles en ce qui concerne les questions de réglementation, les économies d'impôts et d'autres avantages, afin de mettre en place des structures d'entreprise pour l'investissement étranger ?

Nous sommes au Luxembourg, au cœur de l'Europe et très près de la Suisse, du Liechtenstein et des Pays-Bas... des juridictions traditionnellement liées à des holdings d'investissements étrangers visant à favoriser le secret, les économies d'impôts et le contournement des responsabilités. Ces juridictions ont également été l'objet de controverses récentes, de pressions internationales et même de scandales. De ce fait, mais aussi en raison de changements dans les législations internationales et nationales, ces structures d'entreprise ont beaucoup évolué (compromettant leur efficacité à bien des égards). Quel est leur situation actuelle ? Quels sont les avantages et les risques actuels de leurs structures ? Quelles sont les meilleures juridictions ? Cette séance bénéficiera de l'appui de la commission Droit Fiscal.

**Speed dating des cabinets
d'avocats**

■
Workshop +1

Durant cette session, les représentants de cabinets se présentent en 3 minutes. L'objectif ? Elargir leur réseau au niveau international en vue de futures collaborations, rencontrer des avocats du monde entier et partager leur expérience de gestion de cabinets.

**Droit
de l'Union Européenne**

■
Briefing UK

Brexit - l'histoire sans fin

La décision du Royaume-Uni de quitter l'UE, qui devrait entrer en vigueur en 2019, sera l'un des événements majeurs affectant l'Europe cette année. Malgré les accords détaillés qui ont été négociés, de nombreuses incertitudes demeurent quant à l'impact du Brexit sur les particuliers et les entreprises. Outre les aspects techniques liés au retrait du Royaume-Uni de l'UE, il existe également la question de la relation future entre le Royaume-Uni et l'UE, qui reste à définir.

Depuis le référendum de 2016, le Brexit est devenu un thème récurrent lors des congrès annuels de l'UIA. Invariablement, le sujet a donné lieu à des discussions animées sur un large éventail d'aspects juridiques. Ce ne sera pas différent cette année. Après un aperçu général du processus, du statut et des perspectives du Brexit, les experts examineront les effets du Brexit sur la situation des particuliers, des employés et des avocats, tant dans l'UE à 27 qu'au Royaume-Uni, ainsi que ses répercussions sur les entreprises en matière de contrats, de réglementations, de fiscalité, de droit de la propriété intellectuelle, etc.

9H00 - 12H30

PRÉSIDENTS

Christopher B. KENDE*(Cozen O'Connor)* New York, NY, États-Unis**Janice F. MULLIGAN***(Mulligan, Banham & Findley)* San Diego, CA, États-Unis**Wei SONG***(Law Institute - University of Science and Technology of China)*
Hefei, Chine

ORATEURS

Francesca FERRARIO *(Studio Legale Lupi & Associati)* Milan, Italie**Barbara J. GISLASON** *(Law Office of Barbara Gislason)* Fridley, MN, États-Unis**Andrew GROSSO****Françoise HECQUET** *(Preeel Hecquet Payet-Godel)* Paris, France**Delphine JAAFAR** *(Vatier)* Paris, France**Supermann N'GANN** *(Cabinet S. N'Gann & Partners)* Yaoundé, Cameroun**Peter REYES** *(Minnesota Court of Appeals)* St Paul, MN, États-Unis**Eliana SILVA DE MORAES** *(Silva de Moraes Advogados Associados)* Sao Paulo, Brésil**Rupinder SINGH SURI** *(Supreme Court of India)* New Delhi, Inde**Shigeki TAKAHASHI** *(Hamani-Takahashi Law Offices)* Tokyo, Japon**Milagros POAL MANRESA CANTARELL***(SinergiaDR)* Barcelone, Espagne**Paolo LOMBARDI***(Studio Legale Elexi)* Turin, Italie**Olaf HARTENSTEIN***(Arnecke Sibeth Dabelstein)* Hambourg, Allemagne**Jean-Paul VULLIÉTY***(Lalive)* Genève, Suisse**Fernando DE LA MATA** *(Cortes Abogados)* Barcelone, Espagne**Béatrice FAVAREL** *(Favarel & Associés)* Marseille, France**Yoshihisa HAYAKAWA** *(Uryu & Itoga)* Tokyo, Japon**Marc JONES** *(Stewarts)* Londres, Royaume-Uni**Julien LECAT** *(Bignon Lebray)* Aix-en-Provence, France**Clara MARA-MARHUENDA** *(Arendt & Medernach)* Luxembourg**Vincenzo NAPPI** *(Studio Legale Vincenzo Nappi)* Naples, Italie**Alberto PASINO** *(Studio Legale Zunarelli e Associati)* Trieste, Italie**Francisco RAMOS ROMEU** *(Ramos & Arroyo Abogados)* Barcelone, Espagne**Stephen SIDKIN** *(Fox Williams LLP)* Londres, Royaume-Uni**Wim VAN HEMELEN** *(Bettens de Cocker van Hemelen)* Anvers, Belgique**Martin WIEBECKE** *(Anwaltsbüro Wiebecke)* Kuesnacht, Suisse**Eduardo LORENZETTI MARQUES***(Studio Lorenzetti Marques)* Sao Paulo, Brésil**Eric ALVES DE SOUZA** *(Bory & Associés Avocats)* Genève, Suisse**Jean-Jacques BATAILLON** *(Étude Bataillon)* Paris, France**Riccardo Giorgio CAJOLA** *(Cajola & Associati)* Milan, Italie**Guilherme FUMWATHU** *(FG - Associados)* Luanda, Angola**Fernando HERNÁNDEZ GÓMEZ** *(Vázquez Aldana, Hernández Gómez & Asociados)*
Guadalajara, Mexique**Motoyasu HIROSE** *(Uryu & Itoga)* Tokyo, Japon**Thomas LAW** *(Ibrachina)* Sao Paulo, Brésil**Daniel LEHMANN** *(Baer & Karrer AG)* Zurich, Suisse**Gabriel LIZAMA OLIGER** *(Lexing Costa Rica)* San José, Costa Rica**Tiago MARREIROS MOREIRA** *(Vieira de Almeida & Associados)* Lisbonne, Portugal**Alexander PUPETER** *(Blomberg)* Munich, Allemagne**Julio César SILVA** *(Santurio, Andrada & Noël)* Buenos Aires, Argentine**Olufemi SUNMONU** *(Aliantlaw Qais Conrad Laureate)* Lagos, Nigeria**Jianming WANG** *(Beijing Deheng Law Offices)* Wuxi, Chine**Coordinateur :****Urquiola DE PALACIO***(Palacio y Asociados, Abogados)* Madrid, Espagne**Florentino CARREÑO VICENTE***(Cuatrecasas)* Madrid, Espagne**Coordinateur :****Koen PLATTEAU***(Simmons & Simmons LLP)* Bruxelles, Belgique**Ignacio CORBERA DALE** *(Garrigues)* Londres, Royaume-Uni**Anne FRÉCHETTE-KERBRAT** *(Fidal)* Paris, France**David GREENE** *(The Law Society of England and Wales)* Londres, Royaume-Uni**Kathleen HEYCOCK** *(Farrer & Co)* Londres, Royaume-Uni**Gavin LLEWELLYN** *(Stone King LLP)* Londres, Royaume-Uni**Stephen SIDKIN** *(Fox Williams LLP)* Londres, Royaume-Uni**Matthew WILLS** *(Laura Devine Immigration Law)* Londres, Royaume-Uni

9H00 - 12H30

SESSION

THÈME

9h00 - 10h30

■
Droit de l'Art

■
Briefing PT

Art et innovation

L'avènement de technologies révolutionnaires telles que l'IA, les réseaux de neurones, la blockchain, les contrats intelligents – pour n'en citer que quelques-uns – a des répercussions substantielles sur la manière dont l'art est créé, distribué et collectionné.

De nombreux artistes créent aujourd'hui des œuvres artistiques avec l'aide ou par le biais de réseaux d'intelligence artificielle et de réseaux de neurones : après les premières expériences de Mario Klingemann avec les algorithmes, nous sommes plus récemment passés à l'utilisation de plusieurs types de réseaux de neurones (par exemple, les réseaux de neurones convolutionnels et les réseaux antagonistes génératifs ou créatifs), soulevant tous des questions entièrement nouvelles sur le droit d'auteur et la paternité des œuvres. Sans oublier d'autres projets encore plus ambitieux impliquant des blockchains et des contrats intelligents dans la création et l'(auto-) reproduction d'œuvres d'art.

De plus, la distribution et le commerce des œuvres d'art se font désormais par le biais de nouveaux systèmes numériques de distribution d'œuvres via des plateformes alimentées par des chaînes de blocs, qui permettent de créer ce que l'on appelle la « rareté artificielle » du contenu numérique, ou des plateformes intégrant même des moyens novateurs de redistribuer le produit de chaque vente ultérieure d'une œuvre numérique entre l'artiste, le collectionneur et la plateforme numérique. On peut également citer les crypto-monnaies basées sur l'art et les premières expériences de « tokenisation » d'œuvres d'art à travers la blockchain, pour les rendre accessibles (de façon partagée) à un plus grand nombre de collectionneurs.

Enfin, il convient de mentionner l'utilisation des nouvelles technologies pour certifier ou évaluer l'authenticité des œuvres d'art, pour retrouver des œuvres pillées, pour deviner quelles œuvres peuvent intéresser un collectionneur ou pour documenter et gérer de grandes collections.

Nos panélistes partageront leurs expériences dans ces différents domaines, révélant le nombre impressionnant d'innovations qui bouleversent le monde et le marché de l'art, liés aux mêmes pratiques depuis des siècles.

11h00 - 12h30

■
Droit de la Faillite

■
Briefing PT

La procédure d'insolvabilité par rapport aux obligations contractuelles et à l'annulation de l'hypothèque

Jeunes Avocats

■
Briefing BE

Les défis des avocats exerçant seuls et des cabinets d'avocats de taille moyenne

i. Convention d'honoraires avec une provision : le droit du client de dessaisir son avocat vs le droit de l'avocat de mettre fin à son mandat

ii. Sécurité des données et risques d'atteinte à la réputation : des difficultés qui peuvent nuire à un cabinet

iii. Bien-être : stratégies pour faire face aux exigences auxquelles sont confrontés les jeunes avocats aujourd'hui.

Session organisée par la
Law Society of Hong Kong

■
Briefing IT

Médiation et arbitrage pour les entreprises de la nouvelle route de la soie



9H00 - 12H30

PRÉSIDENTS

Claudia VON SELLE
(Zschunke Avocats / Rechtsanwälte) Berlin, Allemagne

ORATEURS

Sara BYSTRÖM (Cabinet Byström) Paris, France
Fabio MORETTI (Moretti Burgio) Milan, Italie
Emmanuel PIERRAT (Pierrat & de Seze) Paris, France
Gert-Jan VAN DEN BERGH (Bergh Stoop & Sanders Advocaten) Amsterdam, Pays-Bas
Anna VILADAS JENÉ (Roca Junyent) Barcelone, Espagne

Álvaro GASULL TORT
(Roca Junyent) Barcelone, Espagne

Rubén ACOSTA GONZÁLEZ (Acosta & Asociados) Guadalajara, Mexique
Ángel María BALLESTEROS BARROS, Jerez de la Frontera, Espagne
Thierry MONTÉLAN (UGGC Avocats) Paris, France
Juan Eduardo PALMA JARA (Palma Abogados) Santiago, Chili

Ángel SÁNCHEZ FREIRE
(Araoz & Rueda) Madrid, Espagne

Alain ALINGI BOYA (El Bethel) Kinshasa, RD Congo
Marc BERNA, Luxembourg
Bérangère DIOT (Cadiou & Barbe Law Office) Paris, France
Veronica DINDO (LawLab Studio Legale) Vérone, Italie
Daniela HORVITZ LENNON (Horvitz y Compañía Limitada) Santiago, Chili
Gerard JAMES (William Fry) Dublin, Irlande
Thomas RUDKIN (Farrer & Co) Londres, Royaume-Uni

Denis BROCK (The Law Society of Hong Kong) Hong Kong, SAR, Chine
Amirali NASIR (The Law Society of Hong Kong) Hong Kong, SAR, Chine
Robert RHODA (The Law Society of Hong Kong) Hong Kong, SAR, Chine

14H00 - 17H30

SESSION

THÈME

14h00 - 16h30

■
Défense de la Défense■
Salle D

Depuis sa création, l'UIA défend et promeut le rôle fondamental que les avocats libres et indépendants ont dans le respect de l'état de droit et la défense des droits de l'homme.

À la veille du 30e anniversaire de l'adoption des Principes de base des Nations unies sur le rôle du barreau - qui représente « le cadre normatif international le plus approfondi visant à garantir le droit d'avoir accès à l'assistance d'un défenseur et l'indépendance de la profession d'avocat » - l'UIA souhaite dédier encore une fois cette session à la situation que rencontrent des avocats du monde entier qui sont persécutés et intimidés dans l'exercice de leur profession, leur défense légitime des droits de l'homme et/ou de l'exercice de leurs propres libertés d'expression et d'association.

Quels sont les risques auxquels les avocats sont actuellement exposés dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles? Comment les attaques contre les avocats impactent-elles l'exercice de la profession? Comment les individus et les associations engagés dans la protection des avocats peuvent-ils soutenir pleinement leurs confrères et consœurs en danger, et quels défis rencontrent-ils pour le faire?

Cette session rassemblera des avocats qui ont personnellement subi des menaces, des pressions, stigmatisation et / ou intimidation de la part d'autorités et d'acteurs non étatiques. Elle réunira également des représentants d'organisations professionnelles, non gouvernementales et intergouvernementales qui ont entrepris différentes initiatives et actions pour soutenir les avocats en danger à travers le monde.

Droit Bancaire
et Financier / Start-ups
& Capital Risque

■
Salle C

Financement durable

Cette session conjointe des commissions Droit Bancaire et Financier et Start-ups & Capital-risque analysera les questions d'investissements durables et responsables auxquelles sont confrontées les entreprises et les institutions financières dans différentes juridictions, avec un accent particulier sur trois axes différents : (i) le financement des entreprises, (ii) la gestion des actifs et (iii) les start-ups et le capital-risque.

La session sera divisée en 3 tables rondes d'une heure chacune, se concentrant sur les différentes industries. Après une introduction d'un expert de l'industrie couvrant les principaux défis auxquels cette industrie est confrontée en matière d'investissements, intégrant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, les intervenants répondront aux diverses questions du modérateur en ce qui concerne les défis juridiques, réglementaires et de droit non contraignant (« soft law ») auxquels les sociétés émettrices et les institutions financières font face dans différentes juridictions.

Droit des Contrats /
Droit International Privé
/ Droit des Transports /
Vente internationale de
Marchandises

■
Salle E

Loi applicable aux transactions commerciales internationales

La législation en vigueur est l'une des premières préoccupations dans les transactions commerciales internationales et son choix, ou l'absence de choix approprié, peut entraîner un risque majeur lors de la rédaction d'un contrat. Les aspects à prendre en compte pour le choix de la loi lors de la rédaction d'un accord transnational sont loin d'être évidents. Les complications augmentent du fait qu'une transaction comprend ou peut comprendre des engagements contractuels, mais également des risques non contractuels. Où, comment et dans quelle mesure un choix pertinent de la loi peut atténuer les risques liés aux incertitudes entourant la loi applicable à une transaction ou à une chaîne d'opérations et d'obligations interdépendantes? Ce sera l'un des thèmes centraux de cette séance conjointe. Le choix de la loi est également lié au choix de la juridiction; l'un des principaux risques est, en ce sens, qu'un tribunal applique une législation nationale autre que la sienne. L'application de dispositions obligatoires étrangères pourrait également constituer un facteur de risque important.

Sur la base d'études de cas très pragmatiques présentées par des experts en matière de ventes internationales, de contrats internationaux et d'opérations de transport, nos réflexions sur le droit international privé aborderont ces points cruciaux en s'intéressant plus particulièrement aux tendances et aux principes actuels établis par les tribunaux nationaux et internationaux en la matière, dans le but de fournir une plateforme d'échange d'expériences entre tous les participants.

Droit de l'Immigration et
Nationalité

■
Briefing DE

Est-il nécessaire de restreindre la libre circulation ?

Alors que l'attention est portée sur la crise migratoire, des structures politiques sont mises en place dans toutes les grandes régions du monde permettant la libre circulation des personnes et le libre-échange. En effet, l'UE a créé l'Espace Schengen, l'Amérique du Nord, l'ALENA, et l'Amérique du Sud, le MERCOSUR.

L'ouverture des frontières se traduit ainsi par une augmentation de la mobilité internationale et a permis notamment de remédier aux besoins de mains d'œuvre dans certains États. Selon une récente étude du cabinet d'audit PwC, les mutations professionnelles à l'international ont déjà enregistré une croissance record de 25% au cours de ces dix dernières années.

Ce contexte d'ouverture des marchés et de mobilité de la main d'œuvre n'est néanmoins pas sans risque : les pays qui supportent des coûts salariaux élevés peuvent voir leur production concurrencée par des produits identiques moins chers, car fabriqués à meilleurs coûts. Cette situation a créé de nombreuses délocalisations, menaçant ainsi parfois l'emploi dans les pays à coûts salariaux élevés.

Aux États-Unis, pourtant traditionnellement modèle de libéralisme, le Président Donald Trump ne cesse d'ailleurs de fustiger les entreprises américaines qui décident de délocaliser leurs activités, allant jusqu'à les menacer de sanctions. De l'autre côté de l'Atlantique, le peuple britannique a voté en faveur du Brexit en particulier en raison de la restriction de la main d'œuvre étrangère qui s'ensuivra lors la sortie de la Grande-Bretagne de l'UE.

Dans ce cadre, l'objectif de notre session sera de débattre notamment de l'impact de la libre circulation des personnes sur le développement économique des pays, mais également des risques de sous-enchère salariale et sociale inhérents à une telle liberté.

14H00 - 17H30

PRÉSIDENTS

Jacqueline R. SCOTT, *Directrice Générale UIA-IROL (Fortney & Scott, LLC)* Washington, DC, États-Unis

ORATEURS

Rommel DURÁN CASTELLANOS (*Equipo Jurídico Pueblos*) Bucaramanga, Colombie
Bertrand FAVREAU (*Institut des droits de l'homme des Avocats européens - IDHAE*) France
Ronaldo Ernesto GALEANO (*Comité de Unidad Campesina de Guatemala*) Guatemala
Sibylle GIOE (*M-Law*) Liège, Belgique
David GREENE (*The Law Society of England and Wales*) Londres, Royaume-Uni
Edre U. OLALIA (*National Union of People's Lawyers*) Philippines
Charles TCHAKOUTE PATIE (*Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun*) Cameroun, invité
Elena YURKINA (*Direction générale Droits de l'homme et État de droit, Council of Europe*) Strasbourg, France

Olivier NICOD (*Walder Wyss*) Lausanne, Suisse
Paulo BANDEIRA (*SRS Advogados*) Lisbonne, Portugal

Nabil Marc ABDUL-MASSIH (*Inoks Capital SA*) Genève, Suisse
Barbara BANDIERA, Milan, Italie
Ana BEN VÁZQUEZ (*Prol & Asociados*) Madrid, Espagne
Travis GERING (*Wuersch & Gering LLP*) New York, NY, États-Unis
Thomas GOOSSENS (*Bianchi Schwald*) Genève, Suisse
Silvestre TANDEAU DE MARSAC (*FTMS Avocats*) Paris, France
Donald VENKATAPEN (*Wagener & Associés*) Luxembourg
Yonca Fatma YÜCEL (*Banking Regulation and Supervision Agency*) Ankara, Turquie

Milagros POAL MANRESA CANTARELL (*SinergiaDR*) Barcelone, Espagne
Paolo LOMBARDI (*Studio Legale Elexi*) Turin, Italie
Olaf HARTENSTEIN (*Arnecke Sibeth Dabelstein*) Hambourg, Allemagne
Jean-Paul VULLIÉTY (*Lalive*) Genève, Suisse

Fernando DE LA MATA (*Cortes Abogados*) Barcelone, Espagne
Béatrice FAVAREL (*Favarel & Associés*) Marseille, France
Yoshihisa HAYAKAWA (*Uryu & Itoga*) Tokyo, Japon
Marc JONES (*Stewarts*) Londres, Royaume-Uni
Julien LECAT (*Bignon Lebray*) Aix-en-Provence, France
Clara MARA-MARHUENDA (*Arendt & Medernach*) Luxembourg
Vincenzo NAPPI (*Studio Legale Vincenzo Nappi*) Naples, Italie
Alberto PASINO (*Studio Legale Zunarelli e Associati*) Trieste, Italie
Francisco RAMOS ROMEU (*Ramos & Arroyo Abogados*) Barcelone, Espagne
Stephen SIDKIN (*Fox Williams LLP*) Londres, Royaume-Uni
Wim VAN HEMELEN (*Bettens de Cocker van Hemelen*) Anvers, Belgique
Martin WIEBECKE (*Anwaltsbüro Wiebecke*) Kuesnacht, Suisse

Modérateurs :
Clayton E. CARTWRIGHT JR (*The Cartwright Law Firm LLC*) Columbus, GA, États-Unis

Hervé LINDER (*Ernst & Linder LLC*) New York, NY, États-Unis

George AKST (*Akst & Akst*) New York, NY, États-Unis
Nikolaos ARGYRIOU (*Lawgreece*) Thessalonique, Grèce
Jacqueline Rose BART (*Bartlaw Canadian Immigration Barristers and Solicitors*) Toronto, Canada
Emmanuel DAOUD (*Aarpi Vigo*) Paris, France
Inge EGGEN-TE PAS (*Kroes Advocaten Immigration Lawyers*) Amsterdam, Pays-Bas
Andreea HAULBERT (*Karl Waheed Avocats*) Paris, France
Saurabh MISRA (*Saurabh Misra & Associates*) Mumbai, Inde
Adrián OJEDA CUEVAS (*Ojeda y Asociados*) Mexico, Mexique
Ben SHELDRIK (*Magrath LLP Solicitors*) Londres, Royaume-Uni
Olufemi SUNMONU (*Aliant Qais Conrad Laureate*) Lagos, Nigeria
Matthew WILLS (*Laura Devine Immigration Law*) Londres, Royaume-Uni

14H00 - 17H30

SESSION

THÈME

14h00 - 15h30

■
Avenir de l'Avocat■
Briefing FR**La transversalité des droits de l'homme dans l'exercice de la profession d'avocat**

Les systèmes juridiques tant de droit continental que de common law subissent des mutations fondamentales qui compromettent leur fondement raisonnable, un élément fondamental de leur légitimité matérielle.

Dans les systèmes continentaux, la prolifération excessive de normes compromet la cohérence du système en tant que « qu'ordre juridique », c'est-à-dire en tant que cadre structuré par des règles logiques et des catégories stables et générales. Dans un autre sens, le système de *common law* a évolué vers l'adoption de lois qui transmutent le sens des conventions constitutionnelles, qui constituaient des solutions *ad hoc*, et qui modifient le rôle des tribunaux. Les droits de l'homme, au contraire, sont de plus en plus compris comme un système normatif structuré par des constructions interprétatives et des critères herméneutiques qui les régissent comme un tout. Les tests d'égalité, de non-discrimination, de contenu minimal, de limites, de conflit, constituent des paramètres d'interprétation d'utilisation quotidienne par les avocats. Chaque défense du justiciable s'articule autour de la pondération des droits « d'action » et des droits de « résistance » dans une situation juridique concrète. Le caractère raisonnable d'une situation juridique spécifique est de plus en plus construit à partir de l'herméneutique des droits de l'homme subjectifs et de moins en moins à partir du caractère raisonnable du système.

16h00 - 17h30

■
Droit Alimentaire■
Briefing FR**La protection des droits de propriété industrielle dans le secteur agroalimentaire**

La production et la commercialisation de produits agroalimentaires de qualité a connu un développement notable ces dernières années grâce à plusieurs facteurs. En particulier, les consommateurs sont de plus en plus soucieux de la qualité des aliments, aussi bien pour des raisons de santé que de plaisir. De ce fait, ils choisissent les produits de façon consciencieuse, en tenant compte notamment de leur origine.

Les producteurs visent à démarquer leurs produits et à leur apporter une touche distinctive en termes de qualité, notamment en investissant dans les marques et en promouvant le système des appellations d'origine. Mais ce n'est pas leur seul objectif : ils veulent également protéger leurs secrets industriels (comprenant leurs recettes spécifiques ou leur savoir-faire) et leurs brevets industriels, concernant par exemple des variétés végétales génétiquement modifiées.

À leur tour, les consommateurs exigent des garanties en matière d'origine et de qualité des produits.

Cette séance de travail porte sur l'analyse et la gestion efficace des problèmes liés à la protection des droits de propriété industrielle des clients qui produisent et/ou commercialisent des produits de qualité. Nous examinerons également les instruments dont disposent les consommateurs afin de ne pas être induits en erreur.

14h00 - 15h30

■
Droit Administratif
et Réglementaire■
Briefing UK**Contentieux des marchés publics : l'état de l'art**

Les marchés publics et les services publics constituent un domaine d'expertise très important pour tous les pays du monde. Chaque fois que les États, les régions, les municipalités et d'autres organismes publics doivent acquérir des services ou des biens, sous-traiter des travaux de génie civil ou encore attribuer des accords de concession, les dispositions légales applicables au secteur public et aux services publics doivent être respectées. La concurrence dans ce domaine étant très intense, les litiges sont assez courants.



Droit de la Robotique

■
Briefing PT

La cohabitation homme-machine, qu'elle se situe dans le monde numérique ou qu'elle prenne ancrage dans le monde physique, soulève, partout dans le monde, des problématiques similaires. Fondamentalement, c'est la place de l'individu dans les interactions sociales et les processus de décisions qui paraît constituer le défi le plus prégnant. En matière médicale, de justice, de logistique, de mobilité, l'autonomie des robots et l'émergence de systèmes prédictifs redistribuent les cartes des règles sociales. « Garder la main », « faire prévaloir les droits fondamentaux », « respecter la liberté individuelle », tels sont des défis que le progrès technologique impose de relever.

Sur le terrain de la production artistique et dans une perspective aussi symbolique, le statut des machines autonomes (et demain « intelligentes ») devient une question centrale à laquelle aucun système juridique ne semble pouvoir échapper. L'évolution du droit, à l'échelle internationale, montre que la notion de personne juridique gagne en plasticité, ce qui rend possible d'interroger la place de la machine dans la hiérarchie de l'existence juridique.

Session spéciale Chine

■
Briefing IT**L'initiative « Une ceinture, une route » : connecter le monde à la Chine****L'initiative « Une ceinture, une route » et la médiation**

- Présentation de BnR Service Connection et BnR International Commercial Mediation Center
- La Convention de Singapour sur la médiation et la médiation commerciale en Chine
- Table ronde

Les investissements liés à la Chine

- Les investissements de et vers la Chine
- Les questions de concurrence dans le cadre des investissements étrangers en Chine
- Vue d'ensemble du marché des services juridiques en Chine & politique de collaboration récente avec les cabinets d'avocats étrangers
- Aspects juridiques du transfert de technologie transfrontalier en Chine
- Questions et réponses



14H00 - 17H30

PRÉSIDENTS

Urquiola DE PALACIO
(Palacio y Asociados, Abogados) Madrid, Espagne

ORATEURS

Jenifer Valeria ALFARO BORGES (Alphabeta Uruguay) Montevideo, Uruguay
César CORONEL JONES (Coronel & Pérez, Abogados) Guayaquil, Équateur
Ángela DÍAZ-BASTIEN VARGAS-ZÚÑIGA (Ernesto Díaz-Bastien & Asociados) Madrid, Espagne
Aboubacar FALL (AF Legal) Dakar, Sénégal
Carlos FATÁS MOSQUERA (Alion Abogados SLP) Barcelone, Espagne
Avninder SINGH (Cicero Chambers) New Delhi, Inde

Stefano DINDO
(Dindo, Zorzi e Avvocati) Vérone, Italie

Carlos F. RAMIREZ (Reese LLP) New York, NY, États-Unis
Diego SALUZZO (Grande Stevens Studio Legale) Turin, Italie

Pedro MELO
(Miranda & Associates) Lisbonne, Portugal

Gabriel BLESER (Moysse & Bleser Avocats à La Cour) Luxembourg
Amal Kumar GANGULI (Cour Suprême de l'Inde) New Delhi, Inde
Marco MARIANI (Studio Legale Associato Catteda Mariani) Florence, Italie
Claude NICATI (Étude Nvb - Nicati, Vara & Bigler) Neuchâtel, Suisse
Rosa Isabel PEÑA SASTRE (Roca Junyent) Barcelone, Espagne
Lucas SANT'ANNA (Machado Meyer Advogados) Sao Paulo, Brésil

Alain BENSOUSSAN
(Alain Bensoussan Avocats Lexing) Paris, France

Jérémy BENSOUSSAN (Alain Bensoussan Avocats Lexing) Paris, France
Grant DAVIS-DENNY (Munger, Tolles & Olson LLP) Los Angeles, CA, États-Unis
Sébastien FANTI, Sion, Suisse
Leonard HAWKES (Flinn) Bruxelles, Belgique

Modérateur :
Cheng ZHANG (DeHeng Law Offices) Beijing, Chine

Angelo BONISSONI (CBA) Milan, Italie
Liang DING (DeHeng Law Offices) Beijing, Chine
Hui JIA (DeHeng Law Offices) Beijing, Chine
Jing SHEN (Zhihe Partners) Shanghai, Chine
Hongyan WANG (Zhong Lun Law Firm) Hangzhou, Chine
Xiujuan WANG (AnJie Law Firm) Beijing, Chine
Yuhua YANG (Link Law Offices) Londres, Royaume-Uni

DSM

AVOCATS A LA COUR

Your Luxembourg Legal Advisor
in
Banking & Financial
Real Estate
Corporate Law

www.dsm.legal



turk

| prum

avocats à la Cour

13a, avenue Guillaume
www.turkprum.lu
L-1651 Luxembourg

Modérateurs :
Marie-Paule GILLEN
(DSM)
 Luxembourg
François PRUM
Bâtonnier sortant de Luxembourg
(Turk & Prum)
 Luxembourg

Bâtonnier sortant de Luxembourg
(Turk & Prum)
 Luxembourg

9h00 / Discours de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse de Luxembourg

Discours de Christiane FÉRAL-SCHUHL, *Présidente du Conseil national des barreaux*, Paris, France

9h15 - 10h00 / Panel 1 : Les violences sexuelles dans les zones sensibles : viser l'impunité zéro

Réparation aux victimes et impunité zéro : comment améliorer les deux processus

Orateur :

Michèle HIRSCH (*Hirsch & Vanhaelst*) Bruxelles, Belgique

Constats sur les carences actuelles dans les systèmes et processus judiciaires contre les auteurs des violences faites aux femmes ; Constat de l'inadéquation du système judiciaire traditionnel de réparation à l'égard des victimes de viols dans les zones sensibles; Paradoxe de l'implication active des victimes dans le procès (victimes témoins); Pistes de réflexion pour pallier ces carences : besoin de revoir la pertinence des méthodes et de renforcer l'efficacité de la lutte en vue de l'impunité zéro; nécessité d'assurer une réparation rapide et efficace des victimes. Poursuites des responsables, commandants et dirigeants devant les différentes juridictions : nationales, internationales, de compétence universelle et développement de processus de justice transitionnelle. Envisager un usage élargi du concept de blanchiment (ou revue du concept) en rapport avec tous ceux qui ont tiré profit même indirectement, des violences dans les zones de guerre.

Comment garantir l'état de droit, comment documenter les violences sexuelles / ne pas perdre les preuves pour les futures accusations pénales, et comment juger les coupables ?

Orateur :

Céline BARDET, *juriste et enquêteur criminel international spécialisée dans les crimes de guerre, la justice pénale internationale et la criminalité transfrontalière. Elle a fondé l'ONG française "We are NOT Weapons of War" pour lutter contre les violences sexuelles dans les zones de conflits.*

Ce sera l'occasion de faire connaître « Stand Speak Rise Up », une initiative de S.A.R. la Grande-Duchesse de Luxembourg et co-organisée par WWoW et la Fondation Mukwege pour mettre fin aux violences sexuelles dans les zones sensibles. Elle présentera Back Up, une plateforme web sécurisée et une application mobile créée par « We are NOT Weapons of War » et développée par Intech Lux pour permettre l'identification des victimes de violences sexuelles, faciliter leur accès aux services essentiels au niveau local et améliorer la coordination des professionnels sur le terrain.

Établir des preuves de violences sexuelles dans les zones sensibles : l'utilisation de la technologie pour lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits et accélérer la justice

Nicolas SANITAS (*InTech*) Luxembourg

Établir des preuves de violences sexuelles dans les zones sensibles / Comment garantir la préservation des preuves pour de futures poursuites devant les tribunaux nationaux et internationaux ?

Orateur :

Julie GOFFIN (*Alter Égaux Avocats*) Bruxelles, Belgique

Exploitation et abus sexuels dans le secteur de l'aide : la responsabilité des travailleurs humanitaires / soldats de la paix

Orateur :

Jacqui HUNT (*Director Europe office, Equality Now*) Londres, Royaume-Uni

Modérateurs :
Alain GROSJEAN
(Bonn & Schmitt)
 Luxembourg

Deïdre DU BOIS
(Dupong, Krieps, Du Bois & Dias Videira)
 Luxembourg

(Dupong, Krieps, Du Bois & Dias Videira)
 Luxembourg

10h00 - 10h50 / Panel 2 : Les violences sexuelles dans le contexte national et domestique : un fléau endémique

Présentation de l'ouvrage collectif de l'UIA sur le statut des femmes et l'état de droit

Débat sur la violence à l'égard des femmes mettant l'accent sur la Convention d'Istanbul

Orateurs :

Isabelle RIASSETTO (*Professeure de droit commercial, Vice-doyen, Faculté de Droit, d'Économie et de Finance, Université du Luxembourg*) Luxembourg

Michèle FEIDER (*Parquet Protection de la Jeunesse*) Luxembourg (invitée)

Julie Prudence NIGNA SOMDA (*magistrat et ancien Ministre des Droits Humains du Burkina Faso*) Ouagadougou, Burkina Faso

Modérateurs :

Valérie DUPONG,

Vice-bâtonnière de Luxembourg
(Dupong, Krieps, Du Bois & Dias Videira)
 Luxembourg

Manou HOSS

(Elvinger Hoss Prussen)
 Luxembourg

11h15 - 12h30 / Panel 3 : Le rôle des avocats et des barreaux dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes

Table ronde :

Issouf BAADHIO, *Président de l'UIA, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Burkina Faso (Cabinet Baadhio)*, Ouagadougou, Burkina Faso

Stéphane BOONEN, *Ancien Bâtonnier de Bruxelles*, Bruxelles, Belgique

Marie-Aimée PEYRON, *Bâtonnier de Paris*, Paris, France

Françoise HECQUET (*PHPG*) Paris, France

Nadine DOSSOU-SAKPONOU (*Cabinet Robert M. Dossou*) Cotonou, Bénin

LEGIT
TECH éditeur juridique

*Toute l'information
juridique pour le Luxembourg
tourné vers l'international*

 www.legitech.lu

Samedi 9 novembre

14H00 - 17H30 - Briefing FR

Atelier interactif : les défis de l'intelligence artificielle (IA) et l'exercice du droit

Session spéciale

Orateurs :

Jean-Pierre BUYLE

(Buyle Legal) Bruxelles, Belgique

David FREDRICH

(LegalTech4you) Verviers, Belgique

Marc GALLARDO

(RSM) Barcelone, Espagne

Thierry GHERA

Président du Tribunal de grande instance de
Strasbourg, France

Alain GROSJEAN

(Bonn & Schmitt) Luxembourg

Anne JACOBS

(Legitech) Bertrange, Luxembourg

Dan KOHN

(Secib) Paris, France

Brigitte KONZ

(Juge de Paix) Luxembourg

Thierry LABRO

(Paperjam) Luxembourg

Natalie PIERCE

(Little Mendelson P.C.)
San Francisco, CA, États-Unis

Jean-Luc PUTZ

(Juge de Paix) Luxembourg

Source de craintes et de fantasmes, l'intelligence artificielle dans le secteur du droit soulève de nombreuses questions. Les intelligences artificielles vont-elles à terme remplacer le métier d'avocat ? Les avocats doivent-ils redouter une mise en concurrence avec la technologie ? Peut-on recourir à des machines pour épauler, voire remplacer les magistrats et désengorger les tribunaux ?

L'émergence de l'intelligence artificielle inquiète et fascine.

Le développement des intelligences artificielles soulève aussi bien des questions éthiques. Quel degré d'autonomie ces technologies laisseront-elles à l'homme ? A quelles fins nos données personnelles prises en compte dans l'exploitation d'algorithmes puissants seront-elles utilisées ? Comment s'assurer que les décisions prises par une intelligence artificielle ne seront pas discriminantes ?

En lien direct avec le thème principal « l'innovation et le droit : entre passion et raison », la question de l'intelligence artificielle appliquée au droit méritait une tribune à elle seule : c'est l'objet du présent atelier.

Après une présentation de la charte éthique européenne d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires par un représentant du Conseil de l'Europe, un quizz interactif sera présenté aux participants, « L'IA, c'est quoi ? », afin de fixer le cadre de la session.

Une démonstration technique permettra de visualiser les outils potentiels et sera le point de départ, d'une réflexion sur les questions juridiques que pose l'intelligence artificielle et d'un débat autour des conséquences sociétales et des cas pratiques de responsabilité liés à l'intelligence artificielle.

Le panel sera composé d'avocats, de juges, d'universitaires, d'éditeurs et de journalistes.

Atelier organisé en partenariat avec Legitech, LegalTech4You.



**A boutique
business law firm
with offices in
Luxembourg and
Brussels**

With its straightforward approach combined with a lean organisation and agile structure, TRIALYS is an attractive alternative for corporate legal services in Luxembourg and Belgium

TRIALYS
LAW FIRM
www.trialys.com

9H00 - 12H30

SESSION

THÈME

9h00 - 10h30
 ■
**Entreprises et Droits
 de l'Homme /
 Droit de l'Environnement
 et du Développement Durable**
 ■
 Salle D

Cette année peut être considérée importante pour les droits de l'homme. Qu'il s'agisse des manifestations étudiantes dans le monde entier, du discours de la jeune Greta Thunberg face aux politiciens ou de la décision de la Cour suprême du Royaume-Uni dans l'affaire *Vendata Resources plc* contre *Lungowe*, il ne fait aucun doute que les droits de l'homme ont pris une place centrale dans le discours global. Le débat est axé dans une large mesure sur le fait que les États et les entreprises ne respectent pas leurs obligations en matière de droits de l'homme et de droit de l'environnement. Cela représente un pas en avant pour les activistes, mais quel est l'impact sur les entreprises et les gouvernements ?

La protection des droits de l'homme et de l'environnement est prévue dans une série de traités internationaux. Ceux-ci ont été en grande partie négociés sous les auspices des Nations Unies ou à l'échelle régionale. Malgré l'existence d'accords internationaux, des problèmes se posent dans le cadre de la mise en œuvre nationale. L'évolution de la jurisprudence a conduit à la reconnaissance de droits tels que l'accès à la nourriture, à l'eau, à la terre et à l'air pur. Les activistes et les avocats ne cessent de trouver de nouveaux moyens de renforcer le respect de ces règles par les États et les entreprises. Cependant, la persistance des litiges suggère un déficit en matière de responsabilité. Comment les gouvernements et les entreprises peuvent-ils œuvrer à l'élaboration de meilleurs systèmes de conformité afin d'éviter des litiges souvent complexes et coûteux ? Quels sont les risques s'ils ne le font pas ? Comment les victimes de violations des droits de l'homme et du droit de l'environnement peuvent-elles surmonter ce déficit de responsabilité ?

**Droit de la Concurrence /
 Droit et Pratique
 du Contentieux /
 Propriété Intellectuelle**
 ■
 Salle E

Faire des affaires au XXI^e siècle: contentieux de la propriété intellectuelle et droit de la concurrence

Le monde du XXI^e siècle est un endroit plus petit mais de plus en plus complexe pour faire des affaires, car de nouveaux modèles commerciaux innovants défient l'ordre établi. Les tactiques commerciales modernes reposent sur un réseau complexe de droits et d'obligations contradictoires, allant des droits de propriété intellectuelle aux droits contractuels, aux délits et aux lois réglementaires. La concurrence devenant de plus en plus féroce, les entreprises tentent de trouver des moyens de renforcer leurs marques et de protéger leurs créations, pas toujours par des moyens légitimes. La sécurisation et le respect des droits de propriété intellectuelle ainsi que la négociation et le respect des réseaux de distribution sélectifs et d'autres contrats restrictifs conçus pour protéger l'identité, l'intégrité et la part de marché des marques sont au cœur des préoccupations des entreprises qui souhaitent préserver leur exclusivité. Elles sont souvent confrontées à de lourds litiges transfrontaliers impliquant des droits multi-juridictionnels et des litiges sur les tribunaux compétents, ainsi que le problème de la contrefaçon et du piratage. Il y a ensuite les entreprises dont le rôle est de faire respecter mais non d'exploiter les droits de propriété intellectuelle, les « trolls des brevets », qui constituent une menace réelle pour les entreprises légitimes qui font progresser notre société mondiale. Les avocats des commissions Propriété Intellectuelle, Droit et Pratique du Contentieux et Droit de la Concurrence unissent leurs forces pour s'attaquer à certains problèmes et proposer des solutions aux défis quotidiens auxquels sont confrontées les entreprises pour la mise sur le marché de leurs produits et services dans le monde des affaires moderne.

**Vie Privée et Droits
 de l'Homme Numérique**
 ■
 Briefing FR

La protection des données est désormais un sujet de société dont les enjeux et les défis sont traités bien au-delà de la sphère juridique. En Europe, le sujet est devenu politique et un enjeu de prééminence du droit de l'UE, la protection des données personnelles des citoyens et résidents européens ayant donné lieu à un écosystème de régulation sophistiqué qui a l'ambition de devenir un standard de protection. Un certain nombre de pays ont ainsi décidé, conjointement ou dans le sillage de l'Union européenne, de renforcer leur système de protection en imposant mécaniquement aux entreprises des obligations techniques et organisationnelles lourdes. Sous d'autres latitudes, la donnée est d'abord et avant tout un actif qu'il faut valoriser et une manne nécessaire à l'entraînement des algorithmes de *machine learning* dont on sait à quel point ils peuvent être datavores. Reste qu'il faut créer les conditions pour que ces différentes conceptions puissent cohabiter dans le respect des systèmes de régulation non harmonisés entre eux. Ainsi, au-delà des spécificités locales et domestiques, un certain nombre de questions restent transverses : e.g. la place du consentement, l'applicabilité territoriale de *Binding Corporate Rules*, la gestion des flux de données transfrontaliers. Enfin, les autorités de régulation et les juridictions ont rendu leurs premières décisions, lesquelles permettent de mieux quantifier le risque réel et de préciser les politiques de compliance.

Droit Fiscal
 ■
 Briefing DE

La fiscalisation de l'univers numérique

La numérisation change le monde, notamment dans le domaine des impôts. Dans l'univers numérique, il est facile pour les multinationales de réduire leur charge fiscale en deçà des niveaux acceptables. Toute tentative de contrer des sociétés spéciales ou des situations commerciales particulières semble échouer. L'introduction de règles spécifiques pour les sociétés Internet semble être difficile, voire impossible, dans la mesure où la distinction entre l'« ancien » et le « nouveau » monde disparaît. De nouvelles règles pourraient donc devenir nécessaires pour la fiscalité internationale. Cette session expliquera le concept de base actuel de la fiscalité internationale des entreprises, les idées actuellement débattues et le contexte politique et économique des points de vue respectifs.

9H00 - 12H30

PRÉSIDENTS

Samantha DAVIES,
Londres, Royaume-Uni
Emmanuel DAUD
(*Aarpi Vigo*) Paris, France
Carlos DE MIGUEL PERALES
(*Uriá Menéndez*) Madrid, Espagne

ORATEURS

Louis COFFLARD (*Cofflard Avocat / Les Amis de la Terre*) Paris, France
Monica FERIA-TINTA (*Lauterpacht Centre for International Law, University of Cambridge*) Royaume-Uni
Krishnendu MUKHERJEE (*Doughty Street Chambers*) Londres, Royaume-Uni
Ian MCDUGALL (*LexisNexis*) New York, NY, États-Unis

Gavin LLEWELLYN
(*Stone King LLP*) Londres, Royaume-Uni
Robert J. CALDWELL
(*Kolesar & Leatham*) Las Vegas, NV, États-Unis
Martin André DITTMER
(*Gorriksen Federspiel*) Copenhague, Danemark

Alain CLERY (*Clery Devernay Avocats*) Paris, France
Marita DARGALLO (*Buigas*) Barcelone, Espagne
Ian DE FREITAS (*Farrer & Co*) Londres, Royaume-Uni
Florian NEUMAYR (*bpv Hügel Rechtsanwälte GmbH*) Vienne, Autriche

Jérémy BENSOUSSAN
(*Alain Bensoussan Avocats Lexing*) Paris, France

Alain BENSOUSSAN (*Alain Bensoussan Avocats Lexing*) Paris, France
Grant DAVIS-DENNY (*Munger, Tolles & Olson LLP*) Los Angeles, CA, États-Unis
Sebastien FANTI, Sion, Suisse
Leonard HAWKES (*Flinn*) Bruxelles, Belgique
Pradeep KODIYATH PATINHARE (*Poduval Legal*) Kochi, Inde
Nesrine ROUDANE (*Roudane & Partners*) Casablanca, Maroc
Eliana SILVA DE MORAES (*Silva de Moraes Advogados Associados*) Sao Paulo, Brésil
Elisabeth THOLE (*Van Doorne*) Amsterdam, Pays-Bas

Alexander PUPETER
(*Blomberg*) Munich, Allemagne

Martí ADROER (*Cuatrecasas*) Barcelone, Espagne
Jean-Jacques BATAILLON (*Bataillon & Associés*) Paris, France
Ouri BELMIN (*Tirard, Naudin société d'avocats*) Paris, France
Riccardo Giorgio CAJOLA (*Cajola & Associati*) Milan, Italie
Kevin DINGLI (*Dingli & Dingli*) La Vallette, Malte
Peter FEYL (*Schönherr Rechtsanwälte GmbH*) Vienne, Autriche
Beatriz GARCIA (*GB Avocats*) Luxembourg
Alan JESSUP (*Piper Alderman Lawyers*) Sydney, Australie
Slawomir LUCZAK (*Soltysinski Kawecki & Szlezak*) Varsovie, Pologne
Boubacar OUMAROU (*SCPA B.N.I*) Niamey, Niger
Arturo PUEBLITA FERNÁNDEZ (*Pueblita Abogados, S.C.*) Mexico, Mexique

9H00 - 12H30	
SESSION	THÈME
<p>11h00 - 12h30</p> <p>■ UIA-AIJA ■ Salle D</p>	<p>Le développement durable dans l'industrie de la mode : de l'usine au défilé de mode</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le Pacte de la mode du G7 et le futur de l'industrie de la mode ● Une chaîne d'approvisionnement durable dans l'industrie de la mode ● L'emploi durable dans l'industrie de la mode ● Impression 3D et adaptation d'une solution pour une mode durable
<p>UIA-ABA</p> <p>■ Briefing UK</p>	<p>Avocats privés, intérêt public et responsabilité sociale des entreprises</p> <p>Depuis l'adoption des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises en 2014, la responsabilité sociale des entreprises a entamé une transition du droit souple vers le droit contraignant. Elle demeure un aspect important des obligations éthiques des avocats, tenus de conseiller correctement leurs clients en matière de respect des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement. Ce programme sera divisé en deux parties. La première partie sera consacrée aux questions liées au droit des contrats, y compris les contrats de la chaîne d'approvisionnement. Le panel discutera des meilleures pratiques, en particulier des ressources dont disposent les avocats privés, et donnera une vue d'ensemble des régimes législatifs actuels qui imposent des obligations pénales et/ou des exigences de divulgation et de déclaration. La deuxième partie sera axée sur les cinq années écoulées depuis l'adoption des Principes directeurs des Nations Unies et sur la façon dont les pays commencent à adopter des mesures de divulgation et des exigences plus strictes pour obliger les sociétés privées à respecter les droits de l'homme dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises. Trois aspects seront abordés dans cette partie : définir et distinguer la responsabilité sociale des entreprises, définir la responsabilité professionnelle et les obligations éthiques de l'avocat et déterminer le lien entre la responsabilité sociale des entreprises et la volonté croissante de combler le fossé de la justice.</p>
14H00 - 17H30	
<p>Droit des Sociétés et Fusions & Acquisitions</p> <p>■ Salle D</p>	<p>Structurer les opérations transfrontalières des fonds de placement privés et des sociétés de capital-risque</p> <p>Cette séance portera sur les problèmes courants dans les opérations transfrontalières des fonds de placement privés et des sociétés de capital-risque, en mettant l'accent sur (i) les problèmes qui se posent souvent dans les opérations transfrontalière avec ces fonds et sociétés, y compris les stratégies de retrait, la participation à la gestion, les clauses anti-dilution, les préférences en matière de liquidation, les mécanismes de contrôle, etc. et (ii) les spécificités de certains investissements liés à des secteurs tels que la technologie financière ou Fintech. Cette séance bénéficiera de l'appui du groupe de travail Start-ups & Capital Risque.</p>
<p>Droit de la Famille</p> <p>■ Salle E</p>	<p>Innovation, nouvelles technologies et droit de la famille</p> <p>Nouvelles technologies dans les différentes procédures, dossiers électroniques, médias sociaux, affaires et droit de la famille.</p> <p>Nouveau format de session avec tables rondes et interviews de spécialistes.</p>
<p>Droit des Sports</p> <p>■ Briefing DE</p>	<p>Nouveaux aspects qui émergent dans le droit du football</p> <p>Ce programme se penchera sur l'importance des nouveaux aspects qui émergent dans le droit du football. Des intervenants expérimentés du secteur du sport, des conseillers et des membres d'organes de gouvernance seront invités à discuter et analyser les changements attendus dans le droit du football d'ici quelques années et leurs répercussions sur le sport et le secteur du football.</p> <p>Après une introduction d'un conseiller juridique de la FIFA, le panel se concentrera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le nouveau règlement de la FIFA sur les joueurs ● Le nouveau règlement de la FIFA sur les agents ● Les clauses d'arbitrage dans le sport ● La mobilité des athlètes, des entraîneurs et du personnel d'appui ● Les demandes d'indemnités de formation et de solidarité
<p>Droit de la Presse et des Médias</p> <p>■ Briefing UK</p>	<p>Secret des affaires, entreprises et dénigrement</p> <p>Présentation des évolutions législatives et jurisprudentielles en droit de la presse pour les entreprises..</p>

9H00 - 12H30

PRÉSIDENTS

Modérateur :
Jean-Philippe ARROYO
(J.P. Karsenty & Associés) Paris, France

ORATEURS

Kato AERTS (*Lydian*) Anvers, Belgique
Francisco Javier GARCÍA PÉREZ (*Uriá Menéndez*) Barcelone, Espagne
Michel SEGERS (*Flinn*) Bruxelles, Belgique
Joana WHYTE (*Gali Macedo e Associados*) Porto, Portugal

Représentant de l'ABA pour l'UIA :
Louis F. BURKE
(Louis F. Burke PC) New York, NY, États-Unis

Issouf BAADHIO,
 Président de l'UIA, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Burkina Faso
(Cabinet Baadhio) Ouagadougou, Burkina Faso
John PINNEY (*Graydon Head & Ritchey LLP*) Cincinnati, OH, États-Unis
Steven M. RICHMAN,
 Représentant de l'ABA pour l'UIA (*Clark Hill PLC*) Princeton, NJ, États-Unis
Jerome ROTH,
 Président Désigné de l'UIA (*Munger, Tolles & Olson LLP*) San Francisco, CA, États-Unis
Jacqueline SCOTT,
 Directeur Général - UIA-IROL (*Fortney & Scott, LLC*) Washington, DC, États-Unis
Laurie WEBB DANIEL (*Holland & Knight LLP*) Atlanta, GA, États-Unis

14H00 - 17H30

James D. ROSENER
(Pepper Hamilton LLP) New York, NY, États-Unis

Paulo BANDEIRA (*SRS Advogados*) Lisbonne, Portugal
Emanuel DETTWILER (*Kellerhals Carrard Basle*) Bâle, Suisse
Anne FRECHETTE-KERBRAT (*Fidal*) Paris, France
Anne-Marie KA (*Brucher Thieltgen & Partners*) Luxembourg
Franz SCHUBIGER (*Pestalozzi Attorneys at Law LTD*) Zurich, Suisse
Francisco Luis SOLER CABALLERO (*Garrigues*) Valence, Espagne

Federico PRUS
(Estudio Jurídico Dr. Prus) Buenos Aires, Argentine

Régis BERGONZI (*Étude Régis Bergonzi*) Monaco
Bérangère DIOT (*Cadiou & Barbe Law Office*) Paris, France
Daniela HORVITZ LENNON (*Horvitz y Compañía Limitada*) Santiago, Chili
Hugues LETELLIER (*Bassano Avocats*) Paris, France
Paulo LINS E SILVA (*Paulo Lins e Silva Advogados*) Rio de Janeiro, Brésil
Carolina MARÍN PEDREÑO (*Dawson Cornwell*) Londres, Royaume-Uni
Élodie MULON (*Mulon Associés*) Paris, France
José PAJARES ECHEVERRIA (*Pajares y Asociados*) Saragosse, Espagne
Howard SIMMONS (*Simmons da Silva LLP*) Toronto, ON, Canada

Fernando VEIGA GOMES
(Abreu Advogados) Lisbonne, Portugal

Modérateur :
David CASSERLY
(Kellerhals Carrard) Lausanne, Suisse

George AKST (*Akst & Akst*) New York, NY, États-Unis
Robert J. CALDWELL (*Kolesar and Leatham*) Las Vegas, NV, États-Unis
Audrey CECH (*FIFA*) Zurich, Suisse
Emin ÖZKURT (*Özkurt & Özkan & Hasbek Hukuk Bürosu*) Istanbul, Turquie
Luiz Fernando PIMENTA RIBEIRO (*Mattos de Paiva, Nogueira & Ribeiro Advogados*) Nova Lima, Brésil

Emmanuel PIERRAT
(Pierrat & de Seze) Paris, France

Thierry BONTINCK (*Daldewolf*) Bruxelles, Belgique
Jean-Yves DUPEUX (*Lussan - Société d'avocats*) Paris, France
Emmanuelle RAGOT (*Wildgen*) Luxembourg
Thomas RUDKIN (*Farrer & Co*) Londres, Royaume-Uni

Vous avez la possibilité de vous inscrire sur place à l'ECCL auprès de l'UIA pour les activités sociales du congrès et auprès de l'agence Destination Plus pour les activités touristiques (sous réserve de disponibilité des activités souhaitées). En cas de non présentation le jour de l'activité, l'UIA et Destination Plus ne procéderont à aucun remboursement. L'hôtel Le Royal Luxembourg sera le point de départ des tours d'orientation du centre-ville et de la ville basse et des casemates. L'ECCL sera le point de départ de toutes les autres excursions.

MERCREDI 6 NOVEMBRE

Tour d'orientation du centre-ville / 14h15 - 16h15 / Prix : 25 €

Ce tour est axé sur les monuments emblématiques du centre-ville de Luxembourg.

Cérémonie d'ouverture du congrès

Philharmonie / 18h00 - 20h00

Cocktail de bienvenue

Philharmonie / 20h00

Philharmonie - 1, place de l'Europe - L-1499 Luxembourg



S.A.R. le Grand-Duc Héritier de Luxembourg honorera de sa présence la cérémonie d'ouverture à la Philharmonie. Xavier Bettel, Premier ministre du Luxembourg, prononcera un discours de bienvenue. Sont également attendues les interventions de Pierre Albouze, secrétaire général adjoint de la BEI, Norbert Becker, homme d'affaires, Lydie Polfer, bourgmestre de la ville de Luxembourg, François Kremer, Bâtonnier du barreau de Luxembourg, François Prum, Bâtonnier sortant du barreau de Luxembourg et Président du Congrès, Issouf Baadhio, Président de l'UIA. Ces discours alterneront avec une prestation de l'Orchestre Estro Armonico et de la Chorale Lux Vocalis dirigée par Thomas Raoult.

Un transfert en bus sera assuré des hôtels du congrès (excepté les hôtels du quartier Kirchberg) à la Philharmonie. Les horaires sont affichés à l'ECCL et dans les hôtels du congrès.

Pour des raisons de sécurité, vous devez impérativement être en possession de votre badge ou d'un carton d'invitation et d'une pièce d'identité.

JEUDI 7 NOVEMBRE

Tour d'orientation de la ville basse et des casemates / 9h30 - 12h30 /

Prix : 45 €

Ce circuit se concentre sur la Ville Basse et les points historiques de la capitale. Les casemates, première attraction de la ville, ferment normalement le 3 novembre. Elles seront spécialement ouvertes pour l'UIA !

Soirée informelle, cocktail dînatoire

Rockhal / 20h00

Rockhal - 5, avenue du Rock'n'Roll - L-4361 Esch-sur-Alzette

Un transfert aller et retour en bus sera assuré de l'ECCL et des hôtels du congrès à la Rockhal. Les horaires sont affichés à l'ECCL et dans les hôtels du congrès.

VENDREDI 8 NOVEMBRE

Excursion au Centre Pompidou-Metz (France) / 9h30 - 16h30 /

Prix : 115 € (déjeuner inclus)

Vous effectuerez tout d'abord une visite guidée du Centre Pompidou de Metz avec un conférencier. Après le déjeuner à la Brasserie des Arts et Métiers, vous visiterez les points touristiques de Metz en bus.

Visite guidée de la Luxembourg Art Week / 16h30 et 18h30 (durée estimée 30 minutes)

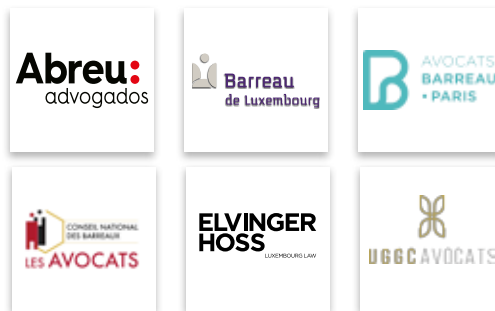
Découvrez plus de 60 galeries d'art contemporain internationales - Halle Victor Hugo
60, avenue Victor Hugo - L-1750 Luxembourg
Inscription préalable obligatoire



Soirée de gala

Mudam / 20h00 / Prix : 175 €

Mudam Luxembourg - 3, Park Dräi Eechelen - L-1499 Luxembourg



Un transfert aller et retour en bus ou en minibus sera assuré des hôtels du congrès (excepté le Meliá) au Mudam. Les horaires sont affichés à l'ECCL et dans les hôtels du congrès.

« After » dîner de gala

Soirée internationale organisée par la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg

Jakob's House - 9, Rives de Clausen - L-2165 Luxembourg



SAMEDI 9 NOVEMBRE

Visite des Caves Bernard Massard et dégustation de vin / 9h45 - 12h15 /

Prix : 40 €

Vous visiterez les galeries souterraines, creusées sur près d'un kilomètre, avant de déguster les vins et crémants Bernard Massard.

Visite de la Cour de Justice de l'UE / 14h15 - 15h45 / Prix : 20€

Vous visiterez l'intérieur de la Cour de justice de l'Union européenne avec un guide qui vous présentera son fonctionnement et vous expliquera son architecture.

Cérémonie de clôture

ECCL - Hémicycle / 18h00 - 19h30

Cóctel de clausura

ECCL - Bar de l'Hémicycle / 19h30 - 20h30

Soirée « brasserie » / 20h30 / Prix : 75 €

Partagez un moment convivial lors d'un dîner au Big Beer Company. L'occasion de vous retrouver en toute simplicité dans une ambiance 100% bavaroise !

Activités sociales

DIMANCHE 10 NOVEMBRE



Excursion générale

au pays des trois frontières : Schengen, Château de Malbrouck & gastronomie locale / 9h30 - 16h30 / Prix : 140 €

Avec la participation exceptionnelle de Robert Goebbels, ancien Ministre et signataire pour le Luxembourg de l'accord de Schengen le 14 juin 1985.

Vous visiterez le Musée européen de Schengen et le Château de Malbrouck qui accueille l'exposition « Hergé : une vie, une œuvre ». Vous déjeunerez dans un salon privé de l'Auberge de la Klaus. Possibilité de partir directement après l'excursion en bus pour l'aéroport ou la gare sur réservation au préalable.



ACTIVITÉS SPORTIVES

Des activités sportives gratuites sont prévues pour vous permettre de profiter au maximum de votre séjour à Luxembourg :

■ **Jogging le vendredi 8 novembre. Départ de l'ECCL à 7h30.**

Vous serez de retour à temps pour assister aux séances de travail.

■ **Cours de yoga le vendredi 8 novembre. Rendez-vous dans le foyer E de l'ECCL à 7h45**

■ **Match de football le vendredi 8 novembre (à confirmer)**

Pour plus d'informations, adressez-vous au desk UIA.



ASSISTANCE PENDANT LE CONGRÈS

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, des représentants de l'UIA et de l'agence Destination Plus seront à votre disposition à l'ECCL pour répondre à vos questions.

NAVETTES / ACCÈS

L'UIA prévoit un service de navettes durant la journée entre l'ECCL et les hôtels du congrès. Pour les soirées, le transport aller - retour vers les hôtels du congrès sera également assuré. Les horaires seront affichés dans les hôtels du congrès.



WEBTAXI est partenaire du congrès !
Téléchargez l'application smartphone **WEBTAXI** (disponible sur Google Play et App Store) et bénéficiez de 10% de remise en réservant votre taxi avec le code de réduction suivant : **UIA**
T. +352 27 515
W. www.webtaxi.lu

ACCOMPAGNANTS

Aucune personne exerçant la profession d'avocat ne peut être inscrite au congrès comme accompagnant. Les accompagnants ne peuvent pas assister aux sessions scientifiques. Pour pouvoir participer aux activités sociales, les accompagnants doivent s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription correspondants. Ils reçoivent un badge spécial.

BADGE

Le badge (congressiste ou accompagnant) est muni d'un code-barres recensant vos activités et sert de laissez-passer ; veillez à l'avoir toujours sur vous pour pouvoir accéder aux sessions ainsi qu'aux déjeuners et aux activités sociales. Afin de vous identifier, le code-barres de votre badge sera scanné à l'entrée des salles et pour chaque activité sociale. Tout badge perdu qui devra être réédité par l'UIA entraînera des frais de 10 € à la charge du participant.

Couleurs des badges

Membres du Comité de Direction de l'UIA
Officiels de l'UIA
Membres du Comité Local
Congressistes
Congressistes inscrits à la journée
Accompagnants
Exposants
Partenaires
Presse / Journalistes
Équipe UIA et agence Destination Plus

Rouge
Rouge
Rouge
Bleu
Blanc
Jaune
Mauve
Bleu clair
Orange
Vert

PREMIÈRE PARTICIPATION AU CONGRÈS

Pour permettre aux fidèles participants des congrès annuels ainsi qu'aux officiels de l'association de réserver un accueil particulièrement attentif à ceux (membres ou non membres de l'UIA) qui participent pour la première fois au congrès de l'UIA, la mention de leur première participation figure sur leur badge.

LISTE DES PARTICIPANTS AU CONGRÈS

Vous pouvez à tout moment consulter la liste et les coordonnées des participants sur luxembourg.uanet.org, une fois connecté à votre espace personnel. La liste des participants arrêtée le 24 octobre est remise dans les malettes du congrès.

CENTRE UIA

Marie-Pierre RICHARD	Directeur Administratif
Anne-Marie VILLAIN	Assistante de Direction
Mélissa GENNIN	Coordinateur Événements - Congrès
Colette SURIN	Coordinateur Événements - Séminaires
Johan BRENA	Secrétaire Événements
Mariana CANO	Secrétaire Événements
Ndack PENE	Secrétaire Événements
Felix MARQUES	Responsable Comptabilité
Marie-Pierre LIENARD	Chargée de Communication et Stratégie Digitale
Noelia ALONSO MORÁN	Coordinateur Développement et Partenariat
Romina BOSSA ABIVEN	Assistante Projets Droits de l'Homme et de la Profession d'Avocat

DÉJEUNERS

Les déjeuners ont été organisés de manière à ce que vous ayez amplement le temps de rencontrer amis et confrères. Ils seront servis à l'ECCL. Vous pourrez y accéder sur présentation de votre badge et moyennant réservation préalable sur votre formulaire d'inscription.

ZONE D'EXPOSITION

Une zone d'exposition située à l'ECCL à proximité des salles de sessions accueille les partenaires professionnels du congrès. N'hésitez pas à leur rendre visite !

RAPPORTS DU CONGRÈS

Les rapports reçus sous forme électronique à l'UIA sont accessibles sur luxembourg.uanet.org, pour tous les participants inscrits au congrès ayant réglé leurs frais d'inscription, une fois connectés à leur espace personnel.

À SAVOIR

Pendant toute la durée du congrès vous aurez la possibilité de télécharger directement tous les rapports et autres documents des sessions scientifiques du congrès, à l'aide de la connexion Wi-Fi à votre disposition à l'ECCL.
Wi-Fi : UIALUX - Mot de passe : UIALUX19

MODIFICATIONS ET ADJONCTIONS

Certains noms et certaines réunions ou activités ne figurent pas dans ce programme faute de nous avoir été confirmés dans les délais impartis. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site web luxembourg.uanet.org pour prendre connaissance des modifications et adjonctions apportées au programme du congrès.

ACCREDITATION

Dans le cadre de la formation continue, l'UIA a obtenu pour les pays suivants :

- Belgique : Ordre des Barreaux francophone et germanophone - O.B.F.G. (21 points)
- Italie : Consiglio Nazionale Forense (jusqu'à 15 crédits) - en cours
- Luxembourg : Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg (18 points)
- Roumanie : Union Nationale des Barreaux de Roumanie (15 crédits)

En se connectant sur le site web de l'UIA www.uanet.org, dans la section « mon espace », chaque participant pourra télécharger à la fin du congrès un certificat de participation qui pourra être utilisé pour obtenir des points dans le cadre de la formation continue.

The International Contemporary Art Fair in Luxembourg

AW LUXEMBOURG ART WEEK

8-10 NOVEMBER 2019

HALLE VICTOR HUGO

MAIN SECTION

Albert Baronian / Yoko Uhoda, Knokke
Galerie Arnoux, Paris
Artskoco, Luxembourg
Galerie Albert Baumgarten, Freiburg
Galerie Belem, Paris
Ceysson & Bénétière, Luxembourg, Saint-Etienne, Paris, NY
DavisKlemmGallery, Wiesbaden
Galerie Bertrand Gillig, Strasbourg
Galerie Michel Giraud, Paris, Luxembourg
Galerie Laurent Godin, Paris
Galerie Jean Greset, Etuz-Besançon
Galerie F. Hessler, Luxembourg
Galerie Bernard Jordan, Paris, Berlin, Zurich
Galerie Kleindienst, Leipzig
Galerie Anja Knoess, Cologne
La Patinoire Royale – Galerie Valérie Bach, Brussels
Galerie Gebr. Lehmann, Dresden
Macadam Gallery, Brussels
Mazel Galerie, Brussels, Singapore
mediArt, Luxembourg
MOB-ART studio, Luxembourg
Nosbaum Reding, Luxembourg
Galerie Obrist, Essen

Kunsthaltung Osper, Cologne
QG Gallery, Brussels
RADIAL Art Contemporain, Strasbourg
Schönfeld Gallery, Brussels
Galerie Schortgen, Luxembourg
Stems Gallery, Brussels
Valerius Art Gallery, Luxembourg
Galerie Voss, Düsseldorf
Zidoun-Bossuyt Gallery, Luxembourg
ZS art galerie, Vienna

FIRST CALL

Adrián Ibáñez Galería, Tabio/Cundinamarca
Cosar HMT, Düsseldorf
Klemm's, Berlin
Galerie Arnaud Lefebvre, Paris
Galerie Eva Meyer, Paris
Petra Rinck Galerie, Düsseldorf
Galerie Nadja Vilenne, Liège

TAKE OFF

Galerie 1:1, Luxembourg
21 Artstreet, Kehlen
APERTO, Montpellier

Artscape Contemporary, Luxembourg
Galerie Anne Barrault, Paris
davidbehning galerie, Düsseldorf
Bermel von Luxburg Gallery, Berlin
Centre d'Art Contemporain du Luxembourg Belge, Buzenol
Dauwens & Beernaert, Brussels
DELPHINE COURTAY, Strasbourg
Galerie Dys, Brussels
Empreinte atelier de gravure, Luxembourg
Galerie 8+4, Paris
Galerie Jean-Louis Ramand, Aix-en-Provence
Hariko, Esch-sur-Alzette
KAMELLEBUTTEK, Esch-sur-Alzette
Galerie Martin Kudlek, Cologne
Lymyfy Art Consulting, Luxembourg
Modulab, Metz
Nosbaum Reding Projects, Luxembourg
L'Orangerie, espace d'art contemporain, Bastogne
Polarraum, Hamburg
Rossicontemporary, Brussels
La « S » Grand Atelier, Vielsalm
Saarländisches Künstlerhaus, Saarbrücken
SIXTHFLOOR, Koerich

www.luxembourgartweek.lu ✕



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

ATOZ
TAX ADVISERS LUXEMBOURG



Interprétation **simultanée**

SESSION	DATE	ANGLAIS	ESPAGNOL	FRANÇAIS
Assemblée générale	6 novembre	●	●	●
Cérémonie d'ouverture	6 novembre	●	●	●
Thème principal 1 - L'innovation et le droit : entre passion et raison	7 novembre	●	●	●
Droits de l'Homme	7 novembre	●	●	●
Arbitrage International	7 novembre	●	●	●
Sénat International des Barreaux	7 novembre	●	●	●
Session spéciale sur les institutions et le droit européen	7 novembre	●	●	●
Droit Pénal	7 novembre	●	●	●
Thème principal 2 - Entreprises et droits de l'homme	8 novembre	●	●	●
Droit des Assurances / Droit des Biotechnologies / Droit Médical	8 novembre	●	●	●
Droit des Contrats / Droit International Privé / Droit des Transports / Vente Internationale de Marchandises	8 novembre	●	●	●
Défense de la Défense	8 novembre	●	●	●
Cérémonie de remise du Prix Ludovic Trarieux	8 novembre	●	●	●
Droit Bancaire et Financier / Start-ups & Capital Risque	8 novembre	●	●	●
Session spéciale : La violence à l'encontre des femmes	9 novembre	●	●	●
Entreprises et Droits de l'Homme / Droit de l'Environnement et du Développement Durable	9 novembre	●	●	●
UIA - AIJA	9 novembre	●	●	●
Droit de la Concurrence / Droit et Pratique du Contentieux / Propriété Intellectuelle	9 novembre	●	●	●
Droits des Sociétés et Fusions & Acquisitions	9 novembre	●	●	●
Droit de la Famille	9 novembre	●	●	●
Cérémonie de clôture	9 novembre	●	●	●



Vos voyages,
votre mobilité,
notre ADN

www.emile-weber.lu

 *voyages*
emile weber



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



64^e CONGRÈS UIA GUADALAJARA MEXIQUE



SAVE THE DATE

28 OCTOBRE - 1^{er} NOVEMBRE 2020

#UIAGDL
www.uianet.org

Conditions générales

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit. Un numéro d'inscription sera attribué à chaque participant, qui sera demandé lors de l'enregistrement à l'ECCL, pour la remise des documents concernant le congrès.

L'UIA et Destination Plus se réservent le droit, à tout moment et à leur entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le congrès à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du congrès, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du congrès et d'annuler toute invitation à participer au congrès.

Ni l'UIA, ni Destination Plus, ni aucun de leurs responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un congressiste, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant au congrès ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant (congressiste ou accompagnant) en relation avec le congrès est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

En ce qui concerne l'hébergement pour le congrès et les programmes touristiques proposés par Destination Plus, la relation contractuelle est établie directement entre Destination Plus et chaque participant. Cette relation est assujettie à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

FORMALITÉS

Il appartient au congressiste de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un congressiste qui ne pourrait participer au congrès, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du congrès, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

SANTÉ

L'UIA et Destination Plus déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaires, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du congrès, maladie psychique, mentale ou dépressive... (Liste non exhaustive).

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez sont traitées par l'Union Internationale des Avocats (UIA) ayant son siège social au 20 rue Drouot à 75009 Paris (Tel : +33 1 44 88 55 66 – Fax : +33 1 44 88 55 77 – privacy@uianet.org) conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement 2016/679 sur la protection des données à compter de son entrée en vigueur le 25 mai 2018.

Vos données seront gérées par les services généraux, événements et comptabilité de l'UIA pour les finalités suivantes :

- En vue de la gestion de votre inscription à l'événement et de votre accès à l'événement sur place ;
- En vue du paiement des prestations sélectionnées, vos données bancaires étant effacées après réception de votre paiement ;
- En vue de communication de messages d'information de l'UIA.

Nos sous-traitants chargés de l'organisation du congrès, de l'infrastructure informatique, de notre programme de gestion, de la réalisation et la maintenance de notre site internet et extranet, dans la mesure nécessaire à l'exécution de leurs missions respectives, sont susceptibles d'accéder de façon ponctuelle à vos données. Leurs serveurs sont localisés dans l'Union européenne.

Vos données relatives à votre participation à l'événement sont conservées pendant 10 ans. Nous sommes contraints de conserver les données de facturation jusqu'à l'échéance de nos obligations fiscales et comptables, soit pendant 7 années fiscales complètes. Nous conservons vos données de contact en vue de vous informer jusqu'à ce que vous nous demandiez d'arrêter.

Vous disposez du droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données que nous faisons sur la base de notre intérêt légitime. Si vous désirez de plus amples informations, ou si vous souhaitez introduire une réclamation, vous pouvez contacter la CNIL.

**your legal and
business services firm
in Luxembourg**



From opportunity, through complexity, to certainty.

Supporting your business ambitions through legal, tax, regulatory, corporate and advisory services.

[arendt.com](https://www.arendt.com)



LexisNexis®



JurisData Intelligence

Construisez la meilleure stratégie contentieuse
avec les sources augmentées

Lexis 360®
Source d'inspiration

TOUTES NOS SOLUTIONS
www.lexisnexis.fr

DÉCOUVREZ LES NOUVELLES OFFRES
Packs JurisData Intelligence | Doctrine